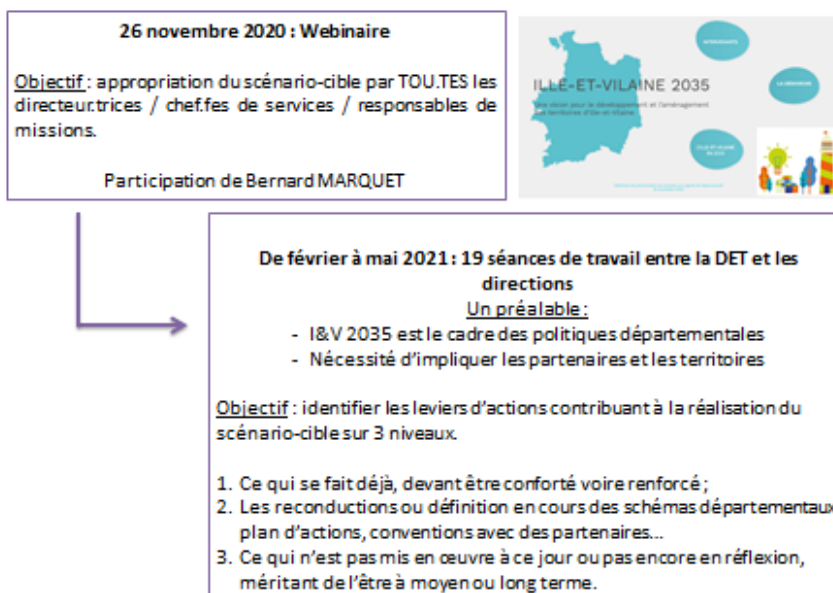


Annexe 1 : Développements du scénario Ille-et-Vilaine 2035 en 2021



Travaux 2019-2021 : au mois de novembre 2020, un webinaire a réuni 80 collaborateurs, pour intervenir et contribuer à la réflexion. Puis au printemps 2021, les services départementaux ont établi une revue de leurs activités et de leurs évolutions potentielles, dans la perspective d'un ajustement au scénario prospectif. Ainsi, de février à mai, 19 rencontres avec les services (directions) porteurs de dispositifs/politiques et les services supports ont permis d'identifier les leviers d'action susceptibles d'alimenter la démarche.

Le contexte



Printemps 2021 : une revue de l'activité des directions

Les directions impliquées

Commissions	Politique
1	Enfance famille
	Insertion
	Autonomie
	Politique sociale territorialisée
2	Equilibre des territoires et habitat
	Mobilité
	Eco-développement
3	Collèges/ jeunesse et sport
	Culture / archives / lecture publique
	Politique internationale et égalité femmes-hommes
4	Systèmes numériques
	Moyens généraux
	Ressources humaines
	Innovation et citoyenneté
	Affaires financières
	Bâtiments

Structure des fiches prospectives :

Quelle est la vision de 2035 ?

Commission X
Direction



En cours

 => Intégrer les enjeux de développement durable

 => Clauses sociales ...

 => Sécuriser le développement équilibré du territoire

Projets à venir

 _____

 _____

 _____

En cours

 _____

 _____

Ce qui n'existe pas encore

 _____

 _____

Les suites

=> Alimenter les réflexions pour le projet de mandature

=> Consolidation d'un tableau de bord : suivi d'indicateurs territoriaux

=> L'implication :






- des partenaires de la collectivité
- Des territoires / Etat (le scénario Ille-et-Vilaine 2035 fait partie du projet de feuille de route de la délégation territoriale de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires en Ille-et-Vilaine).
- Des [citoyen.nes](#)

Nécessaire maintien d'une dynamique à l'échelle de la collectivité (services et élu.es)



Annexe 2 : volet Eco-exemplarité

Prise en compte des finalités du développement durable

	 Lutte contre le changement climatique	 Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	 Épanouissement de tous les êtres humains	 Cohésion sociale et solidarités entre territoires et entre générations	 Consommation responsable Transition vers une économie circulaire
Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)	☒☒☐	☒☒☐	☒☒☒	☒☒☐	☒☒☒
Le schéma directeur des énergies (SDE)	☒☒☒	☒☐☐	☒☐☐	☒☒☐	☒☐☐
Le plan de déplacements de l'administration (PDA)	☒☒☒	☒☐☐	☒☒☒	☒☐☐	☐☐☐
La promotion d'une alimentation responsable	☒☐☐	☒☒☐	☒☐☐	☒☒☐	☒☒☒
La démarche numérique responsable	☒☒☐	☒☐☐	☒☒☒	☒☐☐	☒☐☐
La mobilisation des établissements partenaires d'accueil des personnes âgées et en situation de handicap	☒☒☒	☒☐☐	☒☒☐	☒☒☒	☒☒☐

Signification des cases cochées :

Pour la finalité considérée :

- ☐☐☐ : Le projet/la démarche ne contribue pas à la finalité du DD concernée.
- ☒☐☐ : Le projet/la démarche contribue partiellement ou de manière indirecte.
- ☒☒☐ : Le projet/la démarche contribue directement ou de manière significative.
- ☒☒☒ : Le projet/la démarche prend entièrement en compte et contribue avec un impact significatif.

LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

Élu.e.s référent.e.s : Christophe Martins, vice-président en charge des finances, du patrimoine, et de la commande publique – Jean-Paul Guidoni, conseiller départemental délégué à la commande publique responsable

Services référents : pôle ressources humaines et performance de gestion, direction finances et commande publique, service commande publique



L'obligation d'adopter un Spaser concerne 160 collectivités ; en 2021, 34, soit 20 %, ont donné suite à leur obligation. En 2019, la part nationale des marchés publics annuels intégrant une disposition environnementale représentait seulement 15,8 % du nombre de marchés notifiés.

Parties Prenantes

- . Fournisseurs et leurs représentants (organismes professionnels Fédération Française du Bâtiment Fédération Régionale des Travaux Publics)
- . Services de l'État : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets)
- . Collectivités
- . Allocataires du RSA
- . Travailleur.euse.s handicapé.e.s

Données clés

- . 674 marchés conclus en 2020, pour un montant proche de 78 M€ HT,
- . 151 marchés de plus de 5 000 € avec des objectifs de développement durable, pour 48 M€.
- . 4 600 fournisseurs, à 71% originaires d'Ille-et-Vilaine.

*tCO₂e = équivalent tonnes de CO₂

Objectifs

Objectifs de la politique / du dispositif / du programme

Renouvelant son engagement dans une politique d'achats durables, le Département a adopté son schéma SPASER pour la période 2018-2021 en juin 2018.

Evolution du contexte national

- . **Plan national d'action** pour l'achat public durable (2015-2020) d'ici 2020 (objectifs annuels)
 - 25 % des marchés publics passés comprennent au moins une clause sociale,
 - 30 % d'entre eux, au moins une clause environnementale,
 - . Projet de **Troisième plan national d'action pour la période 2021-2025** soumis à la consultation publique (6 juillet 2021)
- La finalité de ce document est de fixer des objectifs et d'organiser des actions en faveur de l'achat public socialement et écologiquement responsable, et de fédérer tous les acteurs en charge de l'achat public. Il met en avant deux axes majeurs :

- . rehausser les ambitions ...grâce, notamment, à des réseaux d'acheteurs publics durables consolidés.
- . accélérer la prise en compte des objectifs de développement durable en développant la sensibilisation ... et la communication autour des bonnes pratiques ainsi que les relations avec les fédérations et filières professionnelles.

24 actions sont proposées dans ce projet parmi lesquelles deux objectifs de premier plan :

- . d'ici 2025, porter à **100 % la part des marchés** notifiés au cours de l'année qui comprennent au moins une considération environnementale (dans sa plus large définition).
 - . et **30% des marchés** notifiés au cours de l'année qui comprennent au moins une considération sociale.
- Le projet de plan s'appuie sur des ambitions sectorielles inscrites dans de nombreux plans gouvernementaux, et dans la législation :
- . loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable ou EGALIM,
 - . loi d'accélération et de simplification de l'action publique ou ASAP,
 - . loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ou AGEC,
- Celle-ci prévoit la sortie du plastique jetable, une meilleure information du consommateur, ou la lutte contre l'obsolescence programmée, et dans son article 58 qu'à compter du 1er janvier 2021, « les biens acquis annuellement par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales ... sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit ». Le **décret d'application du 9 mars 2021** fixe les objectifs quantitatifs d'achats annuels de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et établit l'obligation de « déclarer auprès de l'Observatoire économique de la commande publique, la part de leur dépense annuelle consacrée à l'achat des produits ou catégories de produits » concernées.

Émissions de GES (bilan GES 2017 = 68 986 tCO₂e*)
 . achats d'énergie : 12 300 tCO₂e
 . autres achats (travaux de construction et d'entretien routiers, fournitures et alimentation) : 35 350 tCO₂e.

Enjeu budgétaire
 En 2020, montant d'achats = 140 M€ TTC

Engagement de la mandature 2016-21

Évolutions

Faire progresser l'achat responsable et l'insertion des clauses sociales dans l'achat public

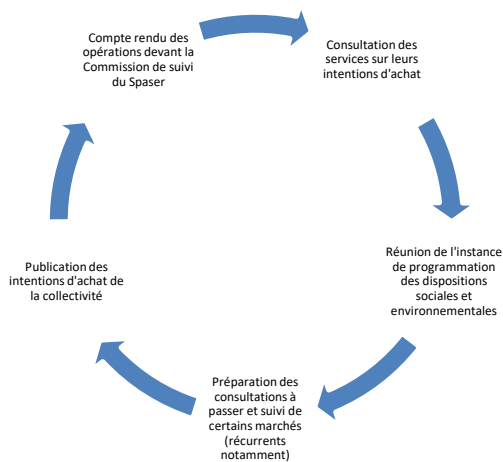
Objectif départemental (2016) : d'ici à 2021, réaliser 70 000 heures annuelles d'insertion sociale et professionnelle, mettre en emploi 50% du public RSA sur ce volume d'heures

Engagement également inscrit dans le Programme breillien d'insertion 2018 – 2022..

Caractéristiques essentielles / avancement

Le SPASER a été adopté en 2018 ; document cadre des politiques d'achat, il a pour finalité de déterminer des objectifs de développement durable que se fixe la collectivité dans le cadre de ses marchés. Structuré en trois grands domaines (social, environnemental, économique et territorial), il définit un programme d'action ainsi que des objectifs opérationnels, dans lequel l'agrégation des achats nécessaires aux politiques sectorielles tient une place prépondérante.

Cycle de fonctionnement annuel et gouvernance



Au terme de 3 années, les modalités de recueil d'information, de suivi et de mise en œuvre ont atteint un fonctionnement stabilisé. L'instance de programmation en début de cycle permet de repérer les consultations à enjeu, à passer dans l'année. La gouvernance a été renforcée avec un échange annuel élu-e-s - services.

Résultats :

- . dépassement systématique de l'objectif annuel des 70 000 heures d'insertion,
- . verdissement de la flotte de véhicules légers,
- . recrutement d'un acheteur au sein du pôle Construction et logistique pour les marchés techniques transversaux (ex collecte et traitement des déchets, mobiliers, blanchisserie, ... 10 consultations dont de nombreuses à plusieurs lots en 2021) et l'amélioration du sourçage (web, rencontres fournisseurs),
- . intégration des dispositions environnementales dans le cycle annuel, avec un temps de suivi de certaines consultations, notamment récurrentes (10 en 2021)
- . information des entreprises sur les intentions d'achat de la collectivité,
- . progression de la lutte contre le travail dissimulé (signature de la charte d'engagements réciproques avec l'Etat et les professionnels du BTP).

Réalisations 2020-21 : 2 exemples

- . Lutte contre le travail dissimulé : formation par la Dreets des agents du Département (4/12/2020, 40 participants, techniques et administratifs), pour qu'ils puissent inscrire ou mettre à jour de nouvelles dispositions dans les documents de consultation : les spécifications et les contrôles à faire par les agents sur le terrain. Un « chantier test » (construction du collège de Melesse) pour « expérimenter l'opportunité et la faisabilité de mettre en place un système de contrôle de présence sur le chantier » met en application ces nouvelles dispositions, vérifiées par la Dreets dans les documents de consultation.
- . Renforcement des spécifications (nouvelles dispositions) dans les marchés de nettoyage des locaux :
 Conditions d'exécution : 6 items, dont une clause d'insertion sociale et professionnelle (3 675 h en année 1),
 Critères de jugement (RC) : note de la responsabilité sociétale et environnementale = 6%,
 - Optimisation de la gestion des déchets/politique apport volontaire, politique RH,
 - politique RH et formations, produits et procédés écoresponsables,
 Spécifications : conformité à la réglementation sanitaire et environnementale, et au moins 80% des produits multiusages sous ecolabel européen ou équivalent, 100% des consommables sanitaires ; sacs à déchets NF Environnement. Vigilance renforcée

pour les produits volatils. Il est demandé au titulaire de s'engager par écrit sur la liste des produits et leur conformité aux spécifications, ainsi que sur un haut niveau d'exigence dans sa politique d'achat.

Indicateurs

Objectifs	Résultats 2019-2020	Éléments de comparaison (si disponible)
Générer progressivement, d'ici à 2021, 70 000 heures de travail annuelles	80 556 h de travail en insertion en 2019 L'objectif de 70 000 heures est dépassé pour la troisième année	Autres collectivités ?
Faciliter l'emploi des bénéficiaires du RSA, soit 50 % des mises en emploi réalisées	Nombre de personnes mises en emploi : 334 en 2019 (28% d'allocataires du RSA)	X
Réduire l'impact environnemental des achats de travaux, de fournitures et de services	15 M€ de commandes récurrentes étudiées en 2020.	/

Focus sur le suivi des dispositions sociales et/ ou environnementales dans les marchés

INDICATEURS	2018	2019	2020
Nombre et montant total des marchés	1 077 pour 66,9 M€ HT	933 pour 67,6 M€ HT	674 pour 77,9 M€ HT
Marchés comportant au moins une disposition sociale	22 marchés pour 1 863 723€ HT, soit : 2% en nombre/total 3% en montant/total	27 marchés pour 3 560 000€ HT, soit : 3% en nombre/total 5% en montant/total	17 marchés pour 1 255 651€ HT, soit : 3% en nombre/total 2% en montant/total
Marchés comportant au moins une disposition environnementale	362 marchés pour 21 872 535€ HT, soit : 34% en nombre/total 33% en montant/total	197 marchés pour 12 490 000€ HT, soit : 21% en nombre/total 18% en montant/total	90 marchés pour 14 755 410€ HT, soit : 13% en nombre/total 19% en montant/total
Marchés comportant, à la fois au moins, une disposition sociale et environnementale	38 marchés pour 31 233 051€ HT, soit : 4% en nombre/total 47% en montant/total	29 marchés pour 26 770 000€ HT, soit : 3% en nombre/total 40% en montant/total	44 marchés pour 32 081 452€ HT, soit : 7% en nombre/total 41% en montant/total
TOTAL des marchés comportant au moins une disposition en faveur du développement durable	422 marchés pour 54 969 309€ HT, soit : 39% en nombre/total 82% en montant/total	253 marchés pour 42 820 000€ HT, soit : 27% en nombre/total 63% en montant/total	151 marchés pour 48 092 513€ HT, soit : 22% en nombre/total 62% en montant/total

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Élu.e.s référent.e.s : Christophe Martins, vice-président en charge des finances, du patrimoine, et de la commande publique – Jeanne Larue, vice-présidente en charge de l'éducation (collèges)

Services référents : pôle construction et logistique, direction des bâtiments, services construction des agences



© Thomas CRABOT

Parties Prenantes

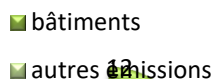
- Collèges
- SDIS
- DDTM

Données clés

plus de 350 sites sur une surface de 700 000 m²

Émissions de GES (bilan GES 2017 = 68 986 tCO₂e*)

- Bâtiments : 8 340 tCO₂e (2017)



- objectif SDE : économie d'émissions de CO₂e de 580 tonnes/an
- consommation d'énergie : 76,9 Gigawattheures (2020) corrigée du climat

Enjeu budgétaire

Dépenses globales des bâtiments au compte administratif 2020:

- 43,1 M€ en investissement
- 9,2 M€ en fonctionnement

*tCO₂e = équivalent tonnes de CO₂

Objectifs

Objectifs de la politique / du dispositif / du programme

- Structurer et adapter le patrimoine bâti pour répondre aux objectifs des différentes politiques éducatives, sociales, sécuritaires, économiques.
- Maintenir la qualité d'usage de l'ensemble du parc immobilier.
- Améliorer l'accessibilité aux bâtiments pour toutes les situations de handicap.
- Améliorer la performance énergétique et maîtriser les dépenses correspondantes.

Objectifs nationaux

- Décret « tertiaire » 2019-771 et dispositif Eco-énergie tertiaire, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Entré en vigueur au 1/10/2019, il détermine les conditions d'application de la réduction de la consommation d'énergie finale pour les bâtiments tertiaires soumis à l'obligation prévue par la Loi Elan : l'objectif est de parvenir à une réduction d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Échéances au 15/07/2021

	Date limite
Création des comptes d'accès à la plate-forme nationale de recueil et de suivi des consommations d'énergie (possible dès maintenant)	31/12/2021
Enregistrement du patrimoine de la collectivité (entité fonctionnelle, bâtiments, sites, lots), et des consommations annuelles (à partir du 31/12/2021)	30/09/2022
Saisie des données de référence, objectifs (à partir du 01/04/2022)	30/09/2022

Engagement de la mandature 2016-21

Mettre en œuvre un plan ambitieux pour la transition énergétique et le développement durable : 22,5 M€ supplémentaires au budget d'entretien, de rénovation et de construction des bâtiments départementaux sur la mandature

Définir un référentiel de construction et de fonctionnement pour des bâtiments départementaux plus durables

Accueillir 3 000 nouveaux élèves d'ici 2021 en réalisant 3 nouveaux collèges, 20 extensions ou réhabilitations importantes

Caractéristiques essentielles / état d'avancement

Le 'Schéma directeur énergie', adopté en 2019, définit la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments, en retenant un objectif cible de consommation annuelle d'énergie de 170 kWhEp/m² pour le patrimoine départemental.

Il est décliné en 3 volets :

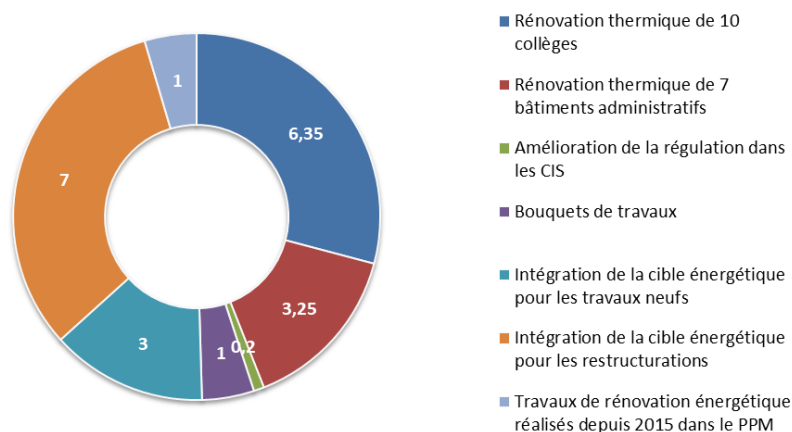
- un diagnostic approfondi des bâtiments les plus énergivores de la collectivité, réalisé en 2019 pour 82 bâtiments,
- un programme d'investissement renforcé : isolation, éclairage, régulation, production d'énergie, ressources renouvelables,
- des modalités d'exploitation plus performantes : maintenance et suivi des consommations, formation et sensibilisation des techniciens et des usagers, achats durables d'énergie, vente des CEE, valorisation des ENR.

Une enveloppe supplémentaire de 22,5 M€ était dédiée à ce schéma.

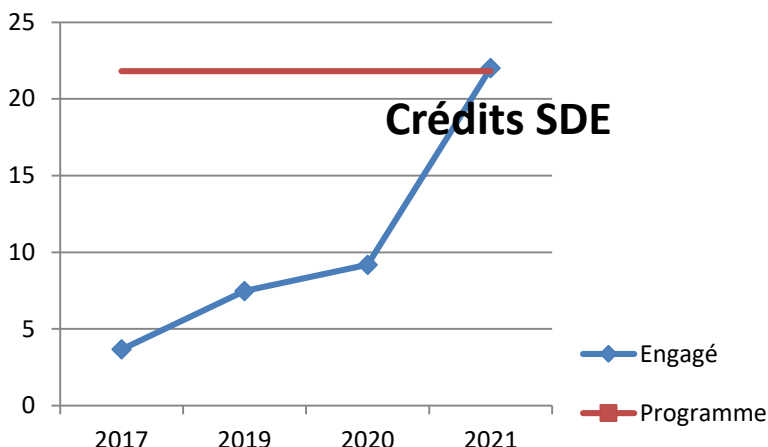
Les leviers d'actions du schéma :

- la programmation de nouveaux travaux d'investissement : 10 collèges et 7 bâtiments administratifs,
- des interventions systématiques appelées « bouquets de travaux » pour la plupart des bâtiments, telles que l'amélioration des performances hydrauliques du réseau de chauffage, la régulation, la gestion à distance, la ventilation, le passage de l'éclairage en Leds, pour obtenir des gains rapides d'économies d'énergie.
- des objectifs plus ambitieux pour les programmes neufs engagés (3 collèges et 2 espaces sociaux communs), un gain de 30% de performance en plus de l'obligation de la réglementation thermique, et pour le 4^e collège neuf de Melesse, une anticipation de la réglementation énergétique (RE) 2020 fondée sur l'expérimentation E+/C-,
- le choix de respecter les critères du label BBC rénovation pour les rénovations énergétiques lourdes,
- le relèvement des performances recherchées des matériaux et des procédés pour les travaux de rénovation et de restructuration à la hauteur des critères des certificats d'économie d'énergie (CEE),

Programme d'affectation des crédits de transition énergétique 2017-21



Fin 2021, le programme du SDE est engagé dans sa totalité :



Etat d'avancement de la mise en œuvre du SDE : 1) Investissement

. Intégration de la cible pour les travaux neufs : renforcement des performances de l'enveloppe pour les 3 collèges neufs, permettant une diminution de la consommation d'énergie primaire attendue de 30%.

Bâtiments existants :

. Collèges (10) : 4 opérations de rénovation énergétique ont été confiées à la SPL de construction publique d'Ille-et-Vilaine (collèges Duguay-Trouin, Paul Féval, Clotilde Vautier, et Victor Segalen) ; 1 opération est en étude de programmation pour une rénovation thermique (collège des Rochers-Sévigné), 3 opérations sont en étude de programmation pour une rénovation thermique associée à une restructuration fonctionnelle (collèges Rosa Parks, Thérèse Pierre et Pierre Perrin). Enfin 2 opérations sont en étude de faisabilité avant d'être proposées à la décision des élu-es.

. Bâtiments administratifs (7) : 1 réalisé-(Cdas Cleunay), et 1 en étude de programmation (Cdas Kléber). L'opportunité de la rénovation énergétique de 3 Cdas est en cours de réétude du fait de besoins nouveaux ou exacerbés par la crise sanitaire.

. Centres de secours : 3 réalisations (bâtiments parmi les plus énergivores) en 2020

Bouquets de travaux : 4 collèges traités en 2019-20, 7 nouveaux collèges à l'étude en vue d'une réalisation en 2022.

Les économies globales réalisées se chiffrent à ce jour à 150 000 € par an ; 3 opérations ont été livrées en 2020.

2) Exploitation :

. 2 référentiels de prescriptions techniques ont été validés : éclairage, programme d'équipement des cuisines, et formation des techniciens

. Mise en service d'un logiciel de suivi des consommations d'énergie, opérationnel depuis juin 2020,

- . Intégration d'une plate-forme numérique de supervision et de gestion, et déploiement pour les sites équipés de gestion technique centralisée : en 2021 une dizaine de sites sont supervisés. L'objectif est d'intégrer 4 sites supplémentaires chaque année.
- . Choix d'**énergies bas carbone** : a) raccordement à des réseaux de chaleur renouvelable existants (Rennes Nord) ou en cours de mise en service (réseau de chaleur bois énergie de la commune de Retiers), études en cours pour Liffré, Fougères, etc. b) remplacement de chaudières fuel par des chaufferies bois granulés : livraison en cours au collège de Pleine-Fougères, étude en cours à Tremblay.
- . Fourniture d'énergie : un lot d'énergie 100% renouvelable pour 13 bâtiments en 2020 (extension du périmètre prévue en 2022).
- . Valorisation de l'électricité photovoltaïque : autoconsommation dans les constructions nouvelles, et revente des excédents.
- . Partenariat avec la SEM Energ'iv : plusieurs conventions ont été signées pour l'implantation de centrales photovoltaïques sur des toitures de bâtiments départementaux (collèges Le Rheu, Liffré, Orgères, parking de l'agence de Monfort).

Perspectives

- . Il est indispensable d'engager un programme de sensibilisation des usagers dans tous les bâtiments, notamment les collèges et les centres de secours.
- . Décret et dispositif écoénergie tertiaire : l'obligation d'adopter une stratégie de rénovation énergétique de long terme 2030 & 2040 nécessitera l'adaptation des moyens et du programme.

Indicateurs

Objectifs	Résultats 2021	Perspectives
Suivi de l'enveloppe 'transition énergétique' pour la rénovation des bâtiments (22,5 M€)	100 % du programme engagé	Une stratégie à 2030 - 2040

PLAN DE DÉPLACEMENTS

Élu.e.s référent.e.s : Laurence Roux (Ressources humaines et dialogue social, moyens généraux)

Services référents : pôle construction et logistique, direction des moyens généraux, services achats-logistique et garage - pôle ressources humaines et performance de gestion, direction des ressources humaines et dynamiques professionnelles, service action sociale et santé au travail - délégation générale à la transformation, direction des systèmes numériques



© Jean-Paul NOBLE

Partenaire

Association Ehop/Covoiturage +

Données clés

En 2019, composition de la flotte de véhicules du Département :

- 510 véhicules légers ou utilitaires (VL<3,5 t), dont 45 voitures électriques ou hybrides rechargeables mises en service entre 2015 et 2021,
- 130 'fourgons' (< ou > 3,5 t),
- 150 poids lourds,
- 10 vélos à assistance électrique, 10 bicyclettes.

Déplacements professionnels :

- 7,46 millions de kilomètres parcourus en 2019 (km indemnisés),

Déplacements domicile travail :

- Nbre d'agent.e.s covoitureur.euse.s : 73 inscrits sur Ouestgo
- 549 agent.e.s bénéficiaires de la prise en charge des abonnements de transport en 2020
- 152 agent.e.s bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo en 2020
- 30 vélos à assistance électrique (VAE) mis à disposition des agent.e.s en location avec option d'achat en 2020 (soit 50 au total).
- Nbre d'agents sur le site de Beauregard : 1 060

Émissions de GES (bilan 2017 = 68 986 tCO_{2e}*)

- tous déplacements = 11 564 tCO_{2e}
- 2017, déplacements domicile-travail = 4 870 tCO_{2e}

Objectifs

Objectifs de la politique / du dispositif / du programme

Le plan de déplacement (PDA) ou plan de mobilité interne vise à optimiser et à améliorer l'efficacité des déplacements liés à l'activité de la collectivité, en particulier ceux de ses agent.e.s, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports (code des transports).

Le plan de déplacements contribue également à la nouvelle démarche transversale « Mobilités Durables » engagée fin 2019.

Commission d'action sociale, comité technique.

Objectifs nationaux

- Code des transports : les entreprises comme les collectivités regroupant au moins 100 personnes sont incitées à adopter un plan de mobilité dès lors qu'elles sont implantées dans le périmètre d'un plan de déplacement urbains.

- La Loi de transition énergétique fait obligation à la collectivité d'assurer le renouvellement de sa flotte par un quota de véhicules à faibles émissions :

- dans la proportion de 20% de ce renouvellement dans le cas du parc de véhicules légers dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes,

- et dans le cas du parc dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes, de réaliser une étude technico-économique sur l'opportunité d'acquérir ou d'utiliser lors du renouvellement de ce parc, des véhicules à faibles émissions... Des dispositions spécifiques s'appliquent aux véhicules destinés à la réalisation des missions opérationnelles (service hivernal, etc.)

- Plan national "Vélo et mobilités actives": en 2024, porter à 9% la part modale nationale du vélo dans les trajets quotidiens (actuellement 2,7%).

Engagement de la mandature 2016-21

Évolutions

Être exemplaire en matière de développement durable

X

Caractéristiques essentielles

La démarche de préparation du PDA a été engagée en janvier 2019.

Gouvernance

. Un comité de pilotage a été installé le 29 mai 2019 ; il s'est donné comme objectif de faire adopter le PDA afin de le proposer à la labellisation « déplacements durables » de Rennes Métropole. Ce comité a mis au point la version finale en novembre 2020.

. Le PDA a été présenté au comité Mobilités durables en charge de la démarche « Mobilités 2025 » en mars 2021.

. Le groupe exécutif a validé l'ensemble de la démarche en mars 2021.

Principales mesures en application en 2019-20

. prise en charge par la collectivité de 50% des abonnements de transports en commun, de l'indemnité kilométrique vélo

. gestion en pool des véhicules de service, premiers achats de véhicules électriques

. mise en place d'un dispositif de location vente de vélos à assistance électrique à l'attention

des agents,

. convention d'animation du covoiturage avec Ehop/Ouestgo pour la période 2019-2021, avec un volet solidarité.

Diagnostic mobilité des agents :

• Déplacements domicile travail

Les parts des différents modes ont été étudiés en 2010 au moyen d'une enquête auprès des agents, renouvelée en septembre 2019 ; elle a permis de recueillir 710 réponses, qui dressent un portrait comparatif des usages avant la crise sanitaire.

Chiffres clés et tendances (sous réserve de comparabilité des enquêtes successives) :

. durée moyenne du trajet aller : 26 mn, elle a augmenté de 3 mn par rapport à 2010,

. distance moyenne aller = 20 km (18 en 2007).

. diminution de l'autosolisme et progression du vélo :

Année des enquêtes	2007	2010	2019
Voiture solo	75%	70%	65%
Vélo	4%	4%	10%

. stagnation voire diminution du covoiturage

Co voiturage	7%	7%	5%
--------------	----	----	----

• Evolution des modes de déplacements professionnels

. usage de la flotte automobile

Année	2007	2010	2019
Nbre de véhicules de service (hors PL)	288	296	640 (dont 510 VL)
Kilomètres parcourus	3 642 508	3 669 066	7 360 000

(nb transfert de la flotte de la DDTM au 1/01/2011)

. recours plus large aux transports en commun

Titres de transport urbain délivrés	871		4 000
-------------------------------------	-----	--	-------

. baisse de l'usage des véhicules personnels (hors assistants familiaux)

Kilomètres parcourus	3 455 000	2 680 000	2 230 000
----------------------	-----------	-----------	-----------

. faible recours aux vélos de service : 92% des agents ne les utilisent jamais

. expérimentation du télétravail à partir de 2018 et mise en service de nouveaux moyens de travail à distance (juin 2019, Skype), déployés à très grande échelle à partir de mars 2020.

Le programme d'action du PDA2021 : mesures essentielles

1) Optimiser les déplacements professionnels

. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des déplacements professionnels : développer une flotte automobile à faible émission de GES

> **Atteindre 10% de véhicules électriques (moins de 3,5t) en 2021**

. Développer les nouvelles pratiques numériques de travail à distance (visios, distanciel, mixte...).

. Développer le télétravail : > un nouvel objectif : 2 jours de télétravail réguliers par semaine (sauf CDAS et encadrants), ou 25 jours ponctuels par an à partir du 1/07/2021.

. Développer l'usage du vélo pour les trajets professionnels : création de l'indemnité forfaitaire vélo pour les agents utilisant leur vélo personnel pour les déplacements professionnels

2) Favoriser l'usage de modes alternatifs pour les trajets domicile - travail

. Encourager les modes de déplacements doux : poursuivre la prise en charge à 50 % des frais de transport en commun

. Encourager et développer le covoiturage : mettre en place le forfait mobilité durable (FMD) « covoiturage »

> **Un nouvel objectif d'ici 2023 : Covoiturer « un jour sur cinq » quand on habite à Rennes Métropole, ou « 2 jours par mois » dans le reste du Département**

. Réserver aux covoitureurs des places matérialisées sur les parkings du personnel :

> **Un nouvel objectif de 5 % de places réservées au covoiturage**

. Faciliter l'accès des agents des services aux différents sites départementaux : développer la communication sur lloenet pour l'accès aux sites avec d'autres modes de transport que la voiture

. Développer l'usage du vélo : mettre en place le forfait mobilité durable (cf. covoiturage)

. Autoriser l'utilisation des VAE de service à l'essai une semaine

. Proposer la location-vente de 60 VAE en 2021

. Verser une aide à l'achat de vélo en fonction des revenus (vélo traditionnel, VAE, vélo cargo....)

. Fournir un kit vélo aux bénéficiaires du forfait vélo (cape et pantalon de pluie, gilet)

. Attribuer un carnet de ticket métro/bus aux bénéficiaires du FMD

. Développer les ateliers « entretien vélo »

Développer des séances de « formation » à l'usage du vélo en sécurité

Développer le nombre de place de parking vélo sécurisées (Projet Cucillé 1, 72 places ; édition d'un référentiel technique global pour les abris vélos ; objectif 350 places en 2023)

3) Mettre en place un plan de communication approprié

État d'avancement des actions en faveur de mobilités plus durables :

- Le **volet vélo** pour les déplacements professionnels et domicile travail :
A l'Hôtel du Département un stationnement vélo a été aménagé le long de la salle de l'assemblée. A Cucillé 1, le démarrage du chantier d'un abri de 68 places est prévu le 25 octobre. Le diagnostic a été fait dans les autres bâtiments, et 10 sites mal dotés font en 2021 l'objet de projets de rénovation en cours d'étude (arbitrage des solutions à mettre en œuvre, contraintes d'urbanisme, etc.). Les projets qui concernent les autres sites nécessitant une intervention seront engagés à partir de 2022.
- Le groupe d'usager.e.s constitué en 2018 ne s'est pas réuni pendant la période de restriction sanitaire et devra être relancé.
- L'animation du covoiturage** : le partenariat Ehop mis en place en 2019 pour une période de 3 ans devra être renouvelé. Il permet d'organiser chaque année deux actions de promotion/découverte et d'animer un groupe d'ambassadeurs. Plusieurs communautés de covoiturage se sont organisées dans Ouestgo (dont une "CD35 - Hôtel du Département" rassemble l'ensemble des agents qui travaillent sur le site de Beaugard : 73 membres en 2021). Le groupe des ambassadeur.drice.s du covoiturage ne s'est pas réuni en 2020-21 en raison des restrictions sanitaires et devra être relancé en 2022.
- Un défi Mobilité en septembre 2021 pour les agents

Véhicules légers en 2021 (hors véhicules de sécurité) :

Acquisitions 2021	Réformes
20 véhicules électriques	35 véhicules thermiques
20 véhicules thermiques	

Le Département étend le réseau de points de recharge au sein de ses implantations avec un objectif de 37 bornes en service à fin 2021 (31 installées au 15/10/2021).

7 véhicules réformés en 2020 ont été vendus à l'association Pass/emploi

- Le plan pluriannuel de formation comporte plusieurs modules dédiés à la conduite de véhicules, dont 1 sur la conduite économique.

Alternatives aux déplacements

- Fin du télétravail exceptionnel lié aux confinements :

Les nouvelles modalités de télétravail prévues dans le PDA ont été mises en œuvre depuis le 01/07/2021. Pour les activités éligibles, le télétravail est possible selon deux modalités : en mode régulier une ou deux journées fixes par semaine (140 agents en 2019, 523 en 2021), ou ponctuel pour une durée forfaitaire de 25 jours par année civile (932 agents, 1 218 en 2021).

- Visio-conférences et communications avancées

Le déploiement de la téléphonie Skype est complet depuis fin 2020.

Visioconférence : Life size (6 salles équipées à Rennes, Fougères, St Malo, Bain, Redon)

- Sept espaces de travail partagés pour l'optimisation des déplacements

Afin de faciliter le travail en itinérance, des espaces communs (« Le Rucher ») ont été aménagés au siège ainsi qu'à l'agence de Brocéliande ainsi qu'à Bain de Bretagne.

Indicateurs

Objectifs	Résultats	Éléments de contexte
Nombre d'agent.e.s bénéficiaires de la prise en charge des abonnements de transport	2018 : 399 (2 777 mois) 2019 : 593 (4 499 mois) 2020 : 549	Effectif en activité au 20/05/2020 : 3 512 agent.e.s.(*)
Nombre de bénéficiaires IKV	2018 : 117 2019 : 147 2020 : 152	X
Nombre de vélos à assistance électrique en location avec option d'achat	2018 : 10 2019 : + 10 2020 : + 30 (60 prévus en 2021)	X
Nombre de véhicules à faibles émissions / véhicules électriques	45 voitures électriques ou hybrides rechargeables	

(* : agents titulaires, stagiaires, contractuel.le.s sur poste permanent, agent.e.s contractuel.le.s non permanent.e.s, hors assistant.e.s familiaux.liales)

PROJET ALIMENTATION RESPONSABLE

Élu.e.s référent.e.s : Franck Pichot (Plan alimentaire départemental)

Services référents : pôle dynamiques territoriales, direction éco-développement, service agriculture, eau, transitions



Parties prenantes bénéficiaires

- Collèges publics et privés et leurs tutelles
- Établissements d'accueil des personnes âgées et en situation de handicap
- Acteurs économiques de l'alimentation responsable

Données clés

- Périmètre élargi : EHPAD = 11 millions de repas par an
- Collèges = 6 millions de repas par an, 54 établissements disposent d'une restauration collective qui relève de la compétence départementale et 3 nouveaux depuis sept 2020.
- RIA de Beauregard : 207 771 repas en 2017

Émissions de GES

17 millions de repas x 2,25* kg CO₂e = 38 250 tCO₂e en 1^o approche (*émissions moyennes d'un repas carné)

Enjeu budgétaire

. coût de la fourniture alimentaire dans les collèges publics : # 6 M€
. prestations d'accompagnement : 30 000 € en 2018, env. 65 000 € en 2019

*tCO₂e = équivalent tonnes de CO₂

Objectifs

Objectifs de la politique / du dispositif / du programme

En 2016, le Département a pris la décision, en devançant à l'époque les évolutions législatives, de se doter d'un projet sur l'alimentation et d'objectifs volontaristes, pour atteindre 50% de produits issus d'une alimentation durable, 20% de bio, des produits du commerce équitable dans l'approvisionnement de la restauration des collèges publics.

Ce projet est structuré selon deux grands axes : la lutte contre le gaspillage alimentaire, et la promotion de l'offre de produits locaux, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable. Il s'adresse aux collégiens, aux résidents des établissements sociaux et médico sociaux intéressés, et il se propose d'inclure l'alimentation des publics prioritaires. Il intègre enfin le RIA de Beauregard, exploité dans le cadre d'une délégation de service public.

Objectifs nationaux

La loi "pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous" (EGALIM) a été adoptée le 02/10/2018. Elle impose qu'au 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. Un décret d'application précise la définition des produits de qualité et durables (2019-351).

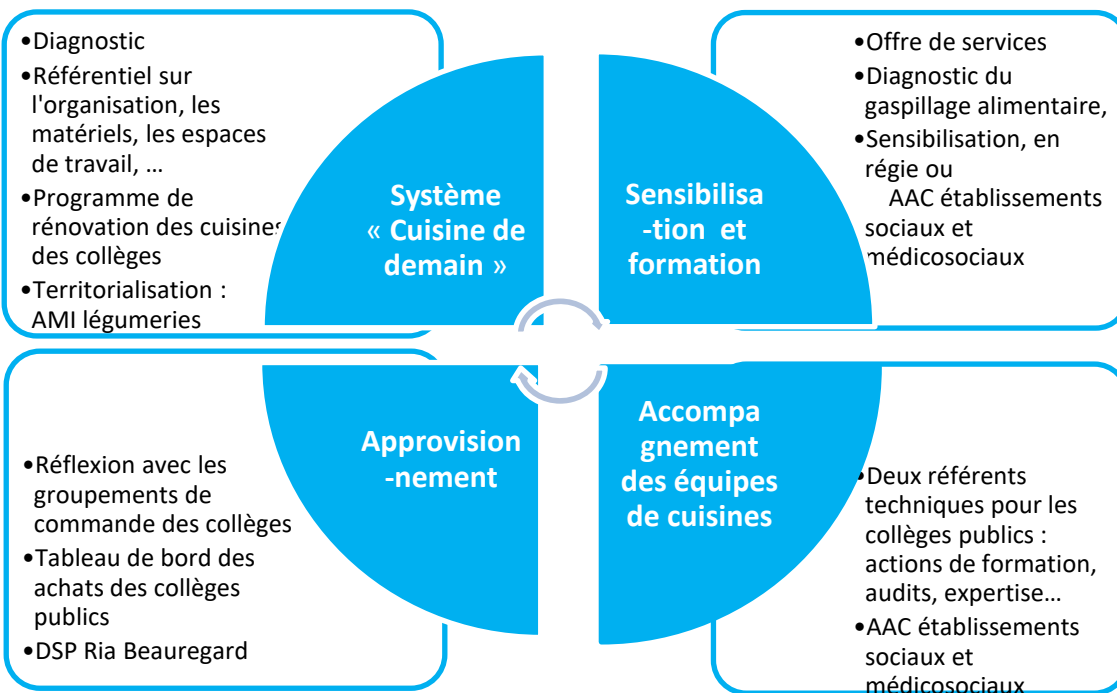
La loi prévoit également la mise en place à titre expérimental pour une durée de 2 ans, d'un menu végétarien au moins une fois par semaine dans la restauration scolaire.

La loi « Climat et résilience » promulguée le 24/08/2021 prévoit une nouvelle expérimentation de deux ans, pour l'Etat, et les collectivités volontaires, qui auront ainsi la possibilité de proposer quotidiennement un menu végétarien dans leurs services de restauration collective.

Engagement de la mandature 2016-21

Intégrer dans la restauration collective des établissements partenaires, et des publics prioritaires :

- . 50% de produits durables, . 20% de bio,
- . tendre vers le zéro gaspillage alimentaire
- . introduire des produits du commerce équitable



Caractéristiques essentielles / avancement

Systeme

Rénovation des cuisines des collèges : 2 cuisines rénovées ont été livrées en 2019 et 2021, en plus des 3 restaurations mises en service dans les nouveaux collèges à la rentrée 2020. 3 nouvelles rénovations à livrer en 2022. Ces rénovations permettent de mettre les locaux et les équipements en conformité avec les exigences sanitaires, mais également de les doter de moyens compatibles avec de nouvelles modalités de préparation : la cuisson basse température, le fait maison notamment.

Déploiement d'équipements anti gaspillage alimentaire

43 tables de tri et 17 frigos seconde chance ont pu être installés dans les cantines des collèges publics.

Aides à l'équipement des cuisines des établissements sociaux et médicosociaux: volet alimentation de l'appel à candidature (AAC) développement durable

Un premier AAC en 2019 a permis d'accompagner 6 établissements pour l'acquisition de nouveaux équipements (et la formation des équipes de cuisine, 77 500 €). Un second AAC lancé en 2020 a permis d'accompagner 3 établissements supplémentaires (31 228 €).

Territorialisation : l'appel à manifestation d'intérêt du Département pour la création de légumeries sur le territoire breillien en 2019 a permis à deux acteurs du territoire de s'engager dans un projet d'offre de fourniture de légumes prêts à cuisiner, de saison, à livrer au moins deux fois par semaine. Chaque projet avance à son rythme ; l'un est au stade de l'émergence, l'autre (TEZEA) a déjà lancé son activité auprès d'une dizaine de collèges.

Sensibilisation, formation

. Depuis 2018, l'animation d'un groupe de travail réunissant des responsables d'établissements PA-PH volontaires a permis de corédiger deux guides pratiques, sur le gaspillage alimentaire ainsi que sur l'approvisionnement de leur restauration en produits bio, locaux et de qualité.

. Depuis 2017, des sessions de sensibilisation et de diagnostic du gaspillage alimentaire sont proposées aux collèges et aux établissements PAPH :

	<u>Période 2017-20 :</u> bénéficiaires	<u>2020-21</u> (nouveau marché)
Sensibilisation à la prévention du gaspillage alimentaire	8 collèges	1 collège
Diagnostic du gaspillage alimentaire et mise en place d'un plan d'action	8 collèges (9 Ehpad)	
Réunions de présentation	/	5 collèges

Indicateurs de gaspillage alimentaires :

Pour les collèges, de 70 g à 188 g par convive et par repas (la moyenne nationale est de 115 g / convive / repas).

Pour les EHPAD, de 50 g à 131 g (moyenne nationale = 155 g / convive / repas, chiffres ADEME 2018).

Les actions de formation des chef.fe.s de cuisine ont été suspendues pendant la période de restrictions sanitaires, à l'exception de la formation organisée par le collectif « les pieds dans le plat » à Fougères en juillet dernier à laquelle 8 chefs des collèges publics ont participé (enjeux de la bio, techniques innovantes, nutrition et animation du temps repas).

Accompagnement des équipes de cuisine

En 2020-21, un programme d'une trentaine d'audits de cuisine a été réalisé en régie pour vérifier le respect des objectifs de qualité de la loi Egalim ainsi que les recommandations nutritionnelles officielles. Ces interventions sont suivies d'une restitution et d'une proposition d'accompagnement à la rédaction d'un **plan alimentaire**, notamment pour faciliter la mise en place de repas alternatifs (plat végétarien) et de produits faits maison (ex pâtisseries).

A la rentrée 2021, un kit de communication a été diffusé dans les collèges, pour faciliter la mise en place d'une information des convives de la restauration :

- . sur l'origine des produits (traçabilité des producteurs locaux) durables, des plats alternatifs, du fait maison, à l'attention des collégiens et équipes éducatives,
- . sur la saisonnalité des produits végétaux (fruits et légumes),
 - pour les cuisiniers et les équipes de cuisines : ex cuisson des légumineuses et céréales ;
 - enfin pour la signalétique des accès, les gestes de débarrassage et de tri des déchets de restauration.

Approvisionnements : nouveaux indicateurs de pilotage (volumes d'achats de bio, local ou du commerce équitable)

Depuis le 1 janvier 2019, une adaptation du plan comptable des EPLE permet d'évaluer les dépenses d'achats de produits bio, locaux et du commerce équitable en vue d'une analyse rétrospective.

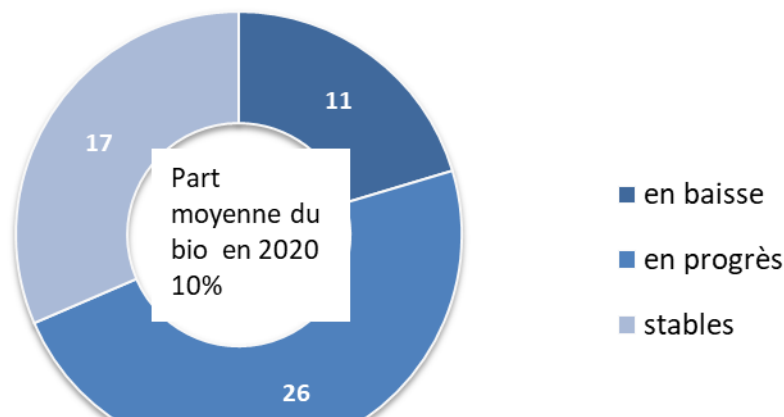
Annexe 2

Des données comptables ont donc pu être exploitées à partir des comptes administratifs 2019 (52 établissements sur 54) et 2020. En 2019, pour une dépense globale d'un peu plus de 6 M€ d'achats, les produits bio représentaient une part moyenne de

9% (7 EPLE dépassent les 20%), les produits locaux 10%, les produits du commerce équitable, moins de 1%.

En 2020 la part moyenne du bio est proche de 10% (57 établissements), celle des produits locaux de 14% (40 réponses seulement). Elle reste marginale pour les produits du commerce équitable.

Les équipes qui rencontrent des difficultés à faire progresser la part des produits durables sont



Répartition des EPLE selon l'évolution de la part des produits durables 2019/2020

Les équipes qui rencontrent des difficultés pour améliorer la part des produits durables bénéficient **d'un accompagnement renforcé**, notamment pour identifier les causes techniques et économiques, et mettre en place des changements dans la composition des menus (renforcer la part des légumineuses et des céréales en priorité, puis des produits laitiers et des légumes).

Le renouvellement de la DSP du RIA de Beauregard (début 2021) a été l'occasion de renforcer les exigences du cahier des charges :

- . application dès septembre 2021 des dispositions de la loi Egalim, notamment pour le respect des critères 50% de produits de qualité, 20% de bio,
- . certains produits doivent être :
 - à 100% issus de l'agriculture biologique : pommes, œufs, farine, carottes
 - issus du commerce équitable : café, thé, sucre, chocolat, riz et quinoa
- . un repas doit être intégralement végétarien une à deux fois par mois,
- . la valorisation des biodéchets du restaurant (méthanisation).

Indicateurs

Objectifs

Des objectifs formalisés :

50% de produits issus d'une alimentation durable, 20% de bio, des produits du commerce équitable.

Tableau de bord des achats des collèges publics :

Résultats 2019

part du local = 14%,
part du bio = 9%,
part du commerce équitable : <1%

Résultats 2020

part du local = --%,
part du bio = 10%,
part du commerce équitable : <1%

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT DE PERSONNES AGÉES OU HANDICAPÉES VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Élu.e.s référent.e.s : Armelle Billard (solidarités, personnes âgées et handicap)

Services référents : Pôle solidarité humaine, Direction de l'autonomie
 au siège : service offre, accompagnement et ressources des établissements et services, service accompagnement médico-social et service prestations individuelles et soutien à l'autonomie
 en agence : les équipes médico-sociales en CDAS et les services vie sociale



© Franck Hamon

Données clés

- 90 000 habitants de + de 75 ans, 125 000 prévus en 2030
- 179 établissements pour personnes âgées dans le département pour 13 071 places
- Handicap, 77 établissements d'hébergement, 1 855 places en hébergement permanent.

Émissions de GES des bâtiments des ESMS
 Estimation 35 000 tCO2e

Enjeux budgétaires

Compte administratif 2020

- politiques en faveur des personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile et développer l'offre d'accueil :
 Fonctionnement : 128,5 M€, Investissement : 0,78 M€
- politiques en faveur des personnes en situation de handicap :
 Fonctionnement : 152,5 M€, Investissement : 0,88 M€.

Appel à candidatures pour le développement durable des établissements d'accueil:
 environ 211 000 € en 2019

Objectifs

Objectifs de la politique / du dispositif / du programme

Développer une offre d'accueil en établissements et services en veillant toujours à limiter le reste à charge pour les personnes aux revenus les plus faibles.

Objectifs nationaux

Les objectifs nationaux sont définis dans la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le **tableau de bord médico-social de la performance** concerne la plupart des structures médico-sociales pour personnes en situation de handicap et pour personnes âgées. Cet outil d'aide au pilotage et à la gestion, dont le remplissage annuel par les gestionnaires de structures est obligatoire depuis l'année 2019. Un arrêté du 6 juillet 2020 ajoute aux thématiques initiales du tableau de bord celle du développement durable (rubriques : gouvernance, qualité de vie au travail, consommation d'énergie au mètre carré, politique de gestion des déchets, politique d'achats).

Le **champ d'application du « décret tertiaire »** ne concerne que les établissements médicalisés (EHPAD et foyers d'accueil médicalisés, cette situation pourrait évoluer dans l'avenir). Première échéance de déclaration des données de consommation reportée au 30 Septembre 2022.

Engagement de la mandature 2016-21

Évolutions

Promouvoir une offre d'accueil de qualité, de proximité, adaptée et accessible à toutes les personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

/

Caractéristiques essentielles

Depuis 2015, le Département a engagé une démarche d'accompagnement au développement durable en direction des établissements breilliens d'hébergement pour personnes âgées, et adultes en situation de handicap (compétence départementale et conjointe ARS).

1. Une démarche globale : intégrer l'énergie, l'alimentation et les déchets dans le référentiel départemental

2017	Promotion des énergies renouvelables : rédaction participative de fiches annexes du référentiel départemental pour la construction et la reconstruction des établissements (Guide technique pour les porteurs de projets, réactualisé en 2020)	Mise en place d'un observatoire des données d'énergie : structuration, création d'un indicateur (dépenses d'énergie/jour d'hébergement)
------	--	---

Annexe 2

	Groupe de travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets : rédaction participative d'un guide pratique.	
2018	Alimentation responsable : rédaction participative d'un flyer sur le manger bio et local en établissement, réactualisé en 2021	Début de l'activité de conseil en énergie : service réalisé en régie et proposé à partir d'octobre.
2019	Premier appel à candidature Développement durable, pour 3 volets : démarche globale, alimentation responsable, audits énergétiques, 15 établissements accompagnés	Premier bilan du conseil en énergie : 48 établissements accompagnés au 1/10/2019, recueil des données de consommation, préconisations.
2020	2° Appel à candidature selon des modalités comparables : lancement	Bilan du conseil en énergie : 70 établissements au 15/09/2020.
2021	13 établissements accompagnés au 01/07	Bilan du conseil en énergie : 84 établissements au 01/09/2021.

2. Activités de l'observatoire des données de consommation d'énergie des établissements

. Depuis octobre 2018, le conseiller en énergie a accompagné au total 84 établissements, soit un tiers des établissements breilliens (53 établissements pour personnes âgées et 31 pour personnes en situation de handicap) pour un diagnostic de leur bâtiment, et dans la plupart des cas un bilan énergétique sur 2 ans. Les données récoltées permettent grâce aux bilans et aux ratios de consommation mesurés, d'établir des préconisations d'actions d'économie d'énergie et d'eau.

Ainsi, les caractéristiques suivantes ont été relevées sur cet échantillon :

Surface moyenne par résident	60 m ² (variant de 30 à 80 m ² selon la conception des bâtiments et les services nécessaires aux résidents- espaces communs, etc.)
Consommation moyenne par résident et par an	11,5 MWh Ef
Coût énergétique moyen par résident et par an	1 044 €
Consommation moyenne d'énergie finale (tous usages)	188 kWh Ef/m².an (Chauffage : 138 kWh, électricité : 50).
Consommation moyenne d'eau (tous usages)	50 m ³

Les recommandations qui résultent le plus fréquemment du diagnostic pour économiser de l'énergie et l'eau :

- . isoler les combles et/ou les planchers bas,
- . effectuer la maintenance du système hydraulique (désembouage), calorifuger,
- . intégrer des clauses d'intéressement à la performance énergétique dans les contrats de maintenance,
- . équiper les sanitaires d'économiseurs d'eau.

3. Projets de rénovation soutenus par le Département

Globalement au 31/08/2021 on identifie **39 établissements qui ont un projet** de rénovation ou de restructuration, en cours ou à venir prochainement.

Le conseiller en énergie a accompagné 25 établissements dans la préparation de leur projet de restructuration ou de construction depuis le début de la mission, sur des problématiques de financement de la transition énergétique (recherche des aides), de recours aux énergies renouvelables et aux matériaux biosourcés, de choix techniques (modes de chauffage, de ventilation, d'isolation), de performances climatiques (confort d'été) ou globales (labellisation de la construction...).

En 2020, le Département a accordé 9 subventions d'investissement (3 à des ets PH, 6 à des ets PA), pour un montant global de 1,7 M€; dans chaque dossier, la dimension énergétique a été étudiée en cohérence avec le projet de rénovation globale.

4. Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Des engagements de développement durable notamment dédiés à l'énergie, aux déchets et à l'alimentation sont proposés dans les CPOM établis avec les gestionnaires d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées, et en situation de handicap. Ces derniers peuvent choisir une fiche objectif et/ou une fiche action dédiée à l'amélioration d'un ou plusieurs axes du développement durable selon les priorités de leur structure.

Ainsi au 1^{er} septembre 2021, pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées, **61 CPOM** ont été signés (période 2018-21) ; dont 13 prévus en 2021 et 2 gestionnaires qui ont choisi une fiche objectif en lien avec le développement durable.

Pour les établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap, **29 CPOM** ont été signés (2017-21), dont 4 prévus en 2021 et 2 gestionnaires qui ont choisi une fiche action sur le développement durable.

Annexe 2

5. La promotion d'une alimentation responsable, la réduction des déchets et le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du projet alimentation responsable, 9 Ehpad ont été accompagnés entre 2017 et 2020 pour un diagnostic du gaspillage alimentaire et l'élaboration d'un plan d'action (volet 1).

6. Appel à candidatures (AAC) pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

Cet AAC, lancé en juin 2019, a vocation à apporter une aide aux établissements bretonnants volontaires souhaitant approfondir leur démarche de développement durable. Il se décline selon 3 thématiques :

- 1 : le soutien aux démarches globales,

Pour une mission d'accompagnement spécifique afin d'expérimenter de nouveaux modes de management orientés vers le confort et la qualité de vie des personnes âgées et des professionnels, et faire évoluer les politiques d'achat, la gestion de l'énergie et des déchets.

- 2 : le soutien des démarches d'alimentation responsable

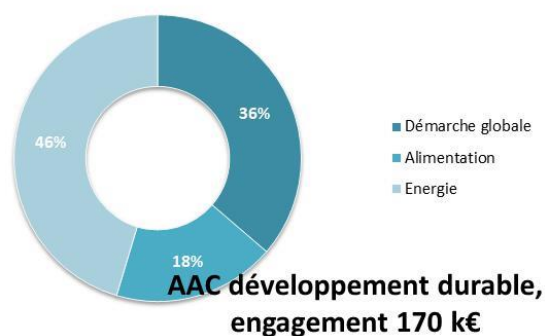
Pour les établissements intégrant les objectifs du projet départemental Alimentation Responsable dans leur projet d'établissement : réalisation d'un diagnostic des achats alimentaires en vue d'une éventuelle réorientation (« diagnostic action »), aide à l'acquisition de matériel approprié, formation des équipes à l'utilisation, et aux nouvelles techniques culinaires.

- 3 : le soutien aux projets dans le domaine de la transition énergétique

Pour aider les établissements à mieux connaître et à définir leur politique énergétique : consommations, état thermique du bâtiment, opportunité d'implanter des énergies renouvelables, et alimenter ainsi une base de connaissances pour les autres établissements du département. L'Ademe est susceptible d'apporter des financements complémentaires.

En 2021 la CP a donné son accord pour 13 dossiers, pour un montant total engagé de 170 560 €. Les actions soutenues sont les suivantes :

- . démarches globales (3 dossiers) : orientées vers le management (mettre en place un plan d'action), la gestion de l'énergie dans les bâtiments, les déplacements des agents, la réduction des déchets, etc.
- . modernisation du matériel de cuisson et/ou de refroidissement pour des pratiques plus durables (3 dossiers),
- . audits énergétiques et introduction d'énergies renouvelables (7 dossiers)



Cet appel à candidatures a été renouvelé en juin 2021 (3^e édition, retour attendu : 15/10/2021).

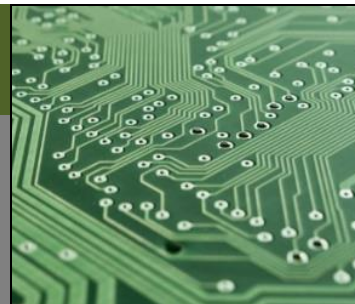
Indicateurs

Objectifs	Résultats 2020
Conseil en énergie	84 établissements accompagnés au 01/09/21
Intégrer des engagements de développement durable dans l'ensemble des CPOM - Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens	6 fiches développement durable pour 17 CPOM signés en 2021

LA DÉMARCHE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Élu.e.s référent.e.s : Ludovic Coulombel, vice-président Habitat, soutien aux communes, Numérique

Services référents : Délégation à la transformation - Direction des services numériques



Données clés

- 85 sites raccordés au siège,
- 450 serveurs sous windows,
- 150 serveurs sous Linux,
- 2 data centers,
- 400 copieurs multifonctions et imprimantes,
- 3 327 postes de travail : 270 fixes, 3 057 portables (juin 2021),
- Collèges : 4 649 fixes, 5 017 portables,
- Smartphones et téléphones portables : 2 240
- 180 applications métiers.

Exemple d'impact environnemental : un ordinateur portable

Émissions de GES

- . sur le cycle de vie :
- 169 kgCO₂e par produit,
- . 42 kgCO₂e par an.

Matières mobilisées (« sac à dos écologique ») : environ 800 kg par produit. (base carbone / Ademe)

Enjeux budgétaires

Marché d'acquisition et prestations complémentaires : 14,8 M€ TTC

Estimation du **flux annuel global de GES** dû au renouvellement du parc : environ **800 tCO₂e / an**

Les impacts environnementaux du numérique représentent 3,7% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde en 2018 ; 44% de cette empreinte serait due à la fabrication des terminaux, des centres informatiques et des réseaux et 56% à leur utilisation. En France, ces émissions pourraient augmenter de 60% d'ici à 2040.

Objectifs

Objectifs de la démarche

Faire du Département d'Ille-et-Vilaine une collectivité exemplaire dans l'esprit de la labellisation "Numérique responsable" ou Green It

Objectifs nationaux

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, et le décret d'application n°2021-254 du 9 mars 2021 applicable en 2022, créent une nouvelle obligation pour les acheteurs de l'Etat et des collectivités territoriales qui doivent acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, et notamment 20 % de produits réemployés ou réutilisés pour les matériels et fournitures informatiques.

Une proposition de loi visant à réduire l'empreinte du numérique est en cours d'examen en 2^e lecture par le Sénat (2/11/ 2021) ; elle a notamment pour objet de promouvoir des usages plus respectueux de l'environnement, de limiter le renouvellement des terminaux et d'aller vers des centres de données et des réseaux moins consommateurs d'énergie.

Caractéristiques de la démarche en cours

Un parc de plus de 10 000 ordinateurs et 2 000 terminaux légers.

Une feuille de route numérique 2021-23

Une démarche numérique responsable à son émergence

1. Etat des lieux

- . Une soixantaine de projets numériques structurants identifiés dans le cadre de la feuille de route 2021-2023 : logiciels, données ouvertes, qui traduisent l'effort de transformation du système d'information de la collectivité.

- . L'évolution du système d'information des collèges est encadrée par un schéma directeur (Programme numérique éducatif départemental, adopté en 2017) : déploiement de la fibre, maintenance sous maîtrise d'ouvrage départementale depuis 2019, mise à niveau régulière des équipements.

- . Un marché de renouvellement des équipements est en cours (2020) : accord cadre d'un montant total de 14,8 M€ TTC sur 4 ans pour les besoins des services départementaux et des collèges publics (collèges privés : subvention d'équipement).

Les initiatives ou les réalisations « numérique responsable » au Département,

- . pour réduire l'empreinte environnementale de la fonction numérique, par :

- la limitation de la consommation énergétique des postes de travail : une première expérimentation a été menée en 2021 à la DSN pour mettre automatiquement en veille les PC sur certaines plages horaires,

- la prolongation à 5 ans du renouvellement des postes de travail, effective depuis 2007,

Annexe 2

- la portabilisation : c'est-à-dire le renouvellement des PC fixes des services par des portables, qui a été accéléré pendant la période de confinement pour faciliter le télétravail (la part des portables est ainsi passée de 65 à 92% des ordinateurs des services entre mars 2020 et juillet 2021),
- les écolabels sont cités dans les spécifications du marché en cours d'acquisition de matériel informatique, le poids de la note environnementale est de 5% (de même que celui de la RSE),
- la mise en place de l'assistance à distance des utilisateurs, qui réduit drastiquement les déplacements depuis 2019 pour les collègues (plus de maintenance terrain c'est le SIB qui assure cette prestation).
- L'urbanisation en cours du système d'information, démarche de rénovation, de réorganisation et d'optimisation de l'existant fondée sur la logique de plateforme (regroupement de services numériques et de leurs traitements sur un même socle matériel et logiciel) qui se déploie progressivement, pour toucher un plus grand nombre d'utilisateurs, créer des économies d'échelle en recherchant la sobriété des usages (mutualisation des systèmes), et pour évoluer à terme vers moins d'applications et moins d'outils.
- le recours à l'analyse de la valeur et du service rendu, pour limiter l'impact de services potentiellement peu utiles ou non pérennes.

. pour réduire l'impact environnemental des déplacements :

- par la dématérialisation des procédures (60 téléprocédures internes ont ainsi été identifiées dans la feuille de route numérique en vue d'une dématérialisation, début du chantier fin 2021), qui doivent avoir pour effet de réduire le papier, et d'éviter des déplacements (élu-es, agent-es, usager-es) : par exemple jusqu'à 450 réunions à distance par jour pendant la période de confinement.

. pour faciliter l'accès aux services numériques, par

- l'accompagnement des agents et des usagers à ces nouveaux usages, et en particulier des utilisateurs éloignés du numérique (inclusion numérique, ex mise en place de l'accueil numérique en CDAS à l'horizon 2022 : test en janvier et déploiement 7 CDAS),
- le partenariat avec Envie 35, pour céder à des tarifs préférentiels des ordinateurs portables d'occasion issus des matériels réformés du parc numérique départemental, à des publics accompagnés par l'action sociale.

2. Pour aller plus loin : une feuille de route du numérique responsable

Se doter d'une **feuille de route** du numérique responsable, alignée sur les démarches déjà engagées de la Feuille de route du numérique et de la politique d'inclusion numérique.

- Compléter l'état des lieux détaillé
- Evaluer l'empreinte numérique du Département
- Se doter d'objectifs chiffrés d'amélioration dans le temps (à 2 ans, 3 ans, 5 ans) et d'indicateurs de suivi de ces objectifs
- Identifier les mesures d'accompagnement au changement (formation, communication)
- Repérer les partenariats/adhésion à des structures Numérique responsable (INR, etc)
- Aider à la définition d'une gouvernance au sein de la collectivité
- Etudier l'opportunité de lancer une démarche de certification

Pistes identifiées

- Gestion des équipements :
L'allongement de la durée de vie,
La portabilisation du parc d'équipements, déjà engagée,
Le développement de la gestion et la valorisation des équipements réformés,
Le renforcement des critères environnementaux dans les consultations à venir : première approche à enrichir pour l'achat d'équipements et de logiciels, et pour toute prestation de création de nouveaux services numériques (avec une meilleure exploitation des écolabels, une note environnementale relevée).
- Usages et sobriété numérique :
L'accompagnement aux changements des usages numériques
L'éducation aux usages numériques raisonnés

Indicateurs


	Résultats 2021
Impact GES (fonctionnement et renouvellement) du parc informatique	800 tCO2e / an (soit l'équivalent d'environ 1,2% du bilan GES annuel de la collectivité)



Indicateurs d'éco-responsabilité de la collectivité


Les indicateurs d'éco-responsabilité ont pour finalité de renseigner sur les modes de fonctionnement, les politiques d'approvisionnement et d'achat de travaux, de services ou de prestations confiés à des tiers. Ils sont recueillis à partir des données de gestion courante, et comparés dans la durée pour traduire concrètement les changements opérés dans le fonctionnement de la collectivité.

Chaque fois que possible, ces indicateurs sont rapprochés des objectifs définis par la loi ou issus de références nationales, ou bien de ceux que la collectivité s'est donnée.

Depuis 2018, le Département d'Ille-et-Vilaine publie une sélection de ces objectifs et indicateurs dans son rapport développement durable.

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2018	2019	2020
Achats Concerne tous les marchés de la collectivité 	25 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale <i>(plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020)</i>	6 % en nombre de marchés	6 % en nombre de marchés	9 % en nombre de marchés
	30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale <i>(plan national d'action pour les achats publics durables 2015-2020)</i>	37 % en nombre de marchés	24 % en nombre de marchés	20 % en nombre de marchés
Construction	Au moins 50 % en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets - dont au moins 10 % (20% à partir de 2020) en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface <i>(loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte _ article 79)</i>	En entretien des routes 16,72 %	En entretien des routes 20,11 %	En entretien des routes 19.76 %

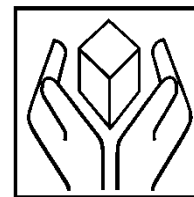
Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2018	2019	2020
Énergie * les énergies fioul, propane et bois ne sont pas prises en compte. 	Consommations* d'énergie des bâtiments départementaux - non corrigées du climat - corrigées du climat (année de référence 2013) Superficie des bâtiments en augmentation	64 108 MWh 72 660 MWh Superficie des bâtiments en augmentation	62 289 MWh 70 671 MWh Superficie des bâtiments en augmentation	61 418 MWh 76 944 MWh
Énergie 	Part des énergies renouvelables consommées par le Département d'Ille-et-Vilaine % de la consommation totale par les bâtiments du Département Quantité d'énergie renouvelable produite par le Département en kWh (en revente)	1,88 % 30 665 kWh	Réseau de chaleur 3.48 % Bois 0.1% 28 521 kWh	Réseau de chaleur 7.86% Bois 0.87% 31 785 kWh
Insertion	Maintenir les 70 000 heures de travail annuel en insertion <i>(SAPSER – Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables)</i> Faciliter l'emploi des bénéficiaires du RSA, soit 50% des mises en emploi réalisées <i>(SPASER – Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables)</i>	80 556 heures 327 personnes dont 42 % de bénéficiaires du RSA	82 408 heures 334 personnes dont 28 % de bénéficiaires du RSA	84 375 heures 369 personnes dont 39% de bénéficiaires du RSA

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2018	2019	2020
Mobilité 	nombre de bénéficiaires de l'indemnité sur les abonnements en transport collectifs, et nombre de mois d'indemnité de transport versés y compris personnes en service civique et stagiaires d'école	399 bénéficiaires soit 2 777 mois	593 bénéficiaires soit 4 499 mois	549 bénéficiaires
	Nombre de bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo, et nombre de mois d'indemnité versés Mis en place au 1 ^{er} septembre 2018	117 bénéficiaires soit 484 mois	147 bénéficiaires soit 760 mois	152 bénéficiaires
	Lors du renouvellement des flottes automobiles de plus de vingt véhicules automobiles, l'achat de véhicules à faibles émissions (véhicules électriques ou à faibles émissions de CO2 et de polluants de l'air) se fera dans une proportion minimale de 20% pour les collectivités territoriales pour les parcs dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes. <i>(loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte _ article 37)</i>	Pas d'achat de véhicule à faible émission	10 véhicules électriques achetés Soit 17% des véhicules achetés en 2019	22 véhicules électriques + 1 hybride rechargeable achetés Soit 36% des véhicules <3.5 tonnes achetés en 2020
Papier	Diminuer de 30% la consommation de papier bureautique d'ici 2020 (année de référence 2015 : 66,115 tonnes) Tonnage de papier bureautique acheté par la collectivité <i>(loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte _ article 79)</i>	-22% 51,4 tonnes	-5% ⁽¹⁾ 63,2 tonnes (dont 93.6% pâte recyclé - 6.4% pâte vierge)	+ 17% 77,58 tonnes

Thématiques	Objectifs / Indicateurs	2018	2019	2020
papier	Tonnage de documents de communication concernés par la contribution CITEO	394 tonnes	394 tonnes	283 tonnes
	Tonnage de papier collecté pour le recyclage	52 tonnes	66,5 tonnes	44 tonnes

⁽¹⁾ En 2019, le passage du grammage de papier classique de 70gr au papier recyclé de 80gr équivaut à 14% d'augmentation. Ceci explique la diminution moins importante par rapport à l'année de référence (2015).

POLITIQUES ET DISPOSITIFS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Élue référente : Armelle Billard

Service référent : pôle Solidarité humaines, direction de l'Autonomie.

Autres services contributeurs : directions de l'éducation, des ressources humaines, commande publique,

Politique 31

Acteurs clés :

- . Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine (MDPH35)
- . Centres locaux d'information et de communication (CLIC) : 13 structures territoriales, dont 12 conventionnées (CD-MDPH-CLIC)

Parties Prenantes :

- . Etablissements d'accueil et services d'aides des personnes en situation de handicap. Ils signent des conventions d'objectifs et de moyens avec le Département.
- . Associations représentatives des personnes en situation de handicap

Partenaires :

Agence régionale de santé (ARS),
Caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
Caisse d'allocations familiales (CAF),
Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Objectifs

Objectifs de la politique / du dispositif / du programme

- . favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap : dans le champ de la compensation, par le versement d'aides, l'organisation de transports adaptés, le développement de l'habitat regroupé ou inclusif, et leur inclusion optimale dans la vie ordinaire,
- . développer une offre d'accueil et d'accompagnement adaptée et diversifiée,
- . faciliter l'accès aux droits en soutenant le fonctionnement de la MDPH, notamment dans le développement d'un accompagnement individualisé.

Objectifs et contexte national

- . Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Engagement de la mandature 16-1

Le projet de mandature 2017 définit dans son premier engagement une ambition d'innovation sociale pour apporter des solutions à la prise en charge du handicap. La solidarité humaine est la première priorité : l'offre, l'accès au droit, le soutien de la MDPH et l'accessibilité des bâtiments départementaux. Le projet prévoit de « Permettre l'accessibilité des tous les bâtiments départementaux recevant du public aux personnes en situation de handicap d'ici 2025 ».

Caractéristiques essentielles

Une politique majeure : 15% des dépenses de fonctionnement du budget départemental
Trois axes structurent cette politique :

- l'autonomie : prestations, services, allocations, transport, habitats, soutien des associations de prise en charge et de défense des intérêts des personnes handicapées,
- l'offre d'accueil et d'accompagnement des PSH : 4 440 places hors accueil familial (services d'accompagnement 38%, accueil de jour 8%, hébergement 54%),
- le dispositif d'accès au droit : la MDPH et le réseau des CLIC, qui ont accueilli environ 27 000 personnes et traité 67 800 demandes en 2019.

Données clés

. au plan national, 1 adulte sur 7 vivant à domicile subit une ou des limitations fonctionnelles,
. 67 828 demandes d'aides déposées à la MDPH en 2019,
. personnes bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) : 3 732 (31/12/2020), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : 22 177 (31/12/2019), de l'allocation de l'enfant handicapé (AEEH) : 4 519 (31/12/2020)

En Ille-et-Vilaine

. 75 établissements d'hébergement, et 68 services et dispositifs favorisant la vie à domicile
. 4 440 places (hors accueil familial) en établissements et services pour adultes en situation de handicap (31/12/2020)
. Secteur adapté : 14 entreprises, environ 800 emplois.
. Secteur protégé : 25 ESAT, environ 1 800 places d'accueil
Domaines : métiers verts (recyclage), alimentation, services (nettoyage, transport), technologies de l'information (numérisation), etc.

Enjeu budgétaire

Montant total des crédits de fonctionnement au compte administratif 2020 # 155,6 M€ TTC

Compétences

La solidarité et l'accompagnement des personnes en situation de handicap sont des missions partagées entre les organismes de protection sociale, l'Etat, et le Département. Ce dernier exerce des compétences que lui confie la loi dans le domaine de l'action sociale ; il assure :

- . la rédaction du schéma d'organisation des établissements et des services sociaux et médico-sociaux, dont ceux dédiés au handicap,
- . la coordination de ces acteurs,
- . le service de la prestation de compensation du handicap, de l'allocation compensatrice tierce personne, et d'autres allocations de maintien à domicile,
- . le financement du fonds de compensation de la MDPH,
- . l'organisation et la prise en charge du transport des élèves et étudiants en situation de handicap,
- . le financement de l'hébergement et de la prise en charge des personnes handicapées dans les établissements et les services spécialisés,
- . le développement et l'accompagnement de l'accueil familial,
- . la tutelle administrative et financière, et la mise à disposition de moyens humains, financiers et matériels à la MDPH (GIP).

Il autorise la création et l'évolution des établissements et des services, et planifie l'offre d'accueil à l'échelle du territoire de l'Ille-et-Vilaine.

. Cette politique est structurée par le schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2015-2019, qui a été adopté en janvier 2015. Prorogé jusqu'en 2022, il est en cours de renouvellement. Il se fonde sur :

- le bilan du suivi des précédents schémas,
- un diagnostic, pour dégager les grandes tendances, selon les caractéristiques de la population et connaissance de ses besoins,
- un plan d'action adapté aux besoins identifiés :
 - . mieux accompagner les professionnels, les aidants naturels et les bénévoles dans l'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap ;
 - . favoriser l'accès de tous à une information de qualité ;
 - . mieux connaître les besoins ;
 - . conforter, renforcer et adapter les dispositifs existants,
 - . accroître l'offre en réponse aux besoins, le suivi du schéma permet de planifier des capacités supplémentaires,
 - . innover dans la recherche de nouvelles réponses pour satisfaire les besoins.

. Fonction Observatoire : elle exploite et analyse les données extraites des logiciels métiers pour établir des indicateurs et des tableaux de bord de la politique. La caractérisation des besoins du territoire est en cours de développement, en coopération avec les instances régionales (notamment le CREAL de Bretagne avec le projet Handidonnées).

Les démarches de progrès

. La « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) est une démarche co-conduite avec les services de l'Etat depuis 2017 dans laquelle se sont engagés le Département - et la MDPH - comme territoire pionnier ; elle vise à éviter toute rupture dans le parcours des enfants et des adultes en situation de handicap en apportant des solutions d'accompagnement innovantes. Elle repose notamment sur un contrat partenarial signé en 2018 avec l'ARS, l'Education nationale, l'Enseignement catholique, la CPAM et la CAF.

. « Territoires 100% inclusifs » : cet appel à manifestation d'intérêt national vise la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie pour lutter contre les ruptures de parcours. Le Département s'y est engagé en 2020, avec la MDPH. A la faveur de la labellisation du Département, la RAPT est devenue « Réponse 100% inclusive ».

. « Ma MDPH2022 » : cette démarche nationale, à l'initiative de l'Etat, définit un cadre d'amélioration du service rendu par les MDPH, pour un accès au droit plus rapide et plus simple. Il en découle une feuille de route nationale pour la période 2021-2024. A partir de ce cadre, des priorités départementales ont été définies et intégrées à la convention CNSA – Département – MDPH, à mettre en œuvre dès 2021-2022 :

- Alléger les démarches
- Améliorer le délai et la qualité des traitements
- Continuer le développement des compétences et la mobilisation des partenaires.

L'accompagnement des initiatives locales et les actions collectives

Dans les agences départementales, les services Vie sociale sont les premiers soutiens des initiatives locales, pour favoriser l'émergence de projets, notamment relayés par les CLIC.

Ces actions doivent se situer dans un projet territorial impliquant plusieurs acteurs locaux et concerner un nombre significatif de personnes en situation de handicap ; elles s'intègrent dans le champ du maintien à domicile en accompagnement des aidants familiaux, ou de la mixité intergénérationnelle, mais également dans la lutte contre l'isolement social, la participation à la vie citoyenne, la sensibilisation au handicap. Les acteurs peuvent être des Clics, des associations locales d'animation sportive ou culturelle, des associations de parents d'enfants handicapés, etc. En pratique le soutien départemental se traduit par l'organisation de temps de rencontre, d'information, de conférences, d'ateliers, facilite l'apport de la culture (artistes du spectacle vivant) et de la pratique sportive adaptée. A titre d'exemple : le forum organisé par les 3 clics locaux, en direction des aidants de personnes en situation de handicap à Saint-Malo, le 8 novembre 2018.

Le transport adapté

Le Département prend en charge le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, et organise un service de transports adaptés pour ceux qui, du fait de leur handicap ne peuvent emprunter les transports en commun. Cela concerne plus de 900 élèves en Ille-et-Vilaine et représente environ 300 circuits en véhicules adaptés. Ces transports sont le plus souvent possible partagés selon des circuits rationalisés ; ils utilisent des véhicules qui vont de la petite voiture électrique aux véhicules de transports collectifs de 8 places maximum. Ils représentent 1 889 941 km en 2020-21. Le renouvellement des marchés correspondants est en préparation (des dispositions environnementales sont à l'étude (âge des véhicules, formation à la conduite écologique notamment).

L'accès à l'habitat inclusif :

. Dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre, le Département programme des projets de construction neuve de logements sociaux qui incluent des logements adaptés : 12 logements locatifs sociaux en PLAI en 2020. Il améliore également l'habitat existant en finançant l'adaptation de logements à la perte d'autonomie ou au handicap : 164 en 2019 (640 000 €), 145 en 2020 (500 000 €).

. Il met en œuvre le dispositif « habitat regroupé », qu'il a créé et expérimenté dès 2006, pour favoriser l'inclusion et l'autonomie des adultes en situation de handicap tout en préservant leur sécurité et en prévenant l'isolement. Fondé sur la proximité d'un professionnel dédié à leur accompagnement, il s'adresse à des groupes de locataires qui occupent un logement en milieu ordinaire. Le Département verse annuellement une subvention de fonctionnement à chaque porteur de projet pour financer l'intervention de ce professionnel référent auprès des locataires (ex. de l'habitat regroupé St Cyr-Rennes ouvert en juin 2016). Le dispositif peut être complété par une mutualisation de la PCH. Déployé au moyen de 2 appels à candidature (AAC) en 2012 et 2018, il a permis le développement de 14 projets qui représentent aujourd'hui 106 logements, dont 63 sont d'ores et déjà ouverts au 1/01/2021. Le dispositif national (Loi Elan dispositif vie sociale et partagée) « habitat inclusif » est venu prendre le relais au moyen de deux AAC conjoints, ARS/Département et Conférence des financeurs, en 2019 et 2020, permettant l'ouverture de 56 logements supplémentaires fin 2021.

Accès à l'éducation (inclusion scolaire)

Le Département facilite l'accueil des élèves en situation de handicap dans les collèges publics en adaptant leurs locaux dans des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). En 2018-19, 24 collèges publics et 14 privés accueillent 421 élèves en Ulis, dans un cadre conventionnel associant les établissements d'accueil (ESMS), l'ARS, la DSDEN. De plus, 5 unités d'enseignement externalisées (2019) ont été créées pour accueillir au moins partiellement dans les collèges publics, des élèves scolarisés en établissement d'accueil.

Le sport

Le Département soutient la pratique sportive des personnes en situation de handicap, en apportant une aide au fonctionnement des deux comités sportifs départementaux dédiés au handicap : le Comité départemental 35 Handisport et le Comité départemental de sport adapté 35. Il apporte également son aide aux clubs de haut niveau selon leurs résultats, accessible aux clubs handisport et sport adapté : tennis de table, parabadminton, natation notamment.

En 2020, le Département a soutenu financièrement 2 manifestations sportives et maintenu sa subvention malgré leur annulation du fait des restrictions sanitaires : la Coupe de France Cécifoot et le Championnat de France par équipes de tennis en fauteuil à St Malo.

Le soutien à l'emploi en faveur des travailleurs handicapés

. la commande publique : le Département mobilise sa politique d'achat en passant des marchés réservés en secteur protégé (ESAT) et en secteur adapté (EA) : 14 marchés ont été réservés au secteur du handicap depuis 2016, . l'emploi dans la collectivité : en 2019, 204 agents étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés au sein des effectifs départementaux, ce qui représente un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 7,28 % (alors que l'obligation légale fixe un taux de 6% au-delà duquel l'employeur doit s'acquitter d'une contribution dédiée). En complément la collectivité a financé des dispositifs en faveur des agents en situation de

handicap pour plus de 320 000 €, pour leur maintien dans l'emploi, des aménagements de postes ou des prestations d'accompagnement de ces personnes.

L'accompagnement des établissements d'accueil et d'hébergement au développement durable et à la transition énergétique (voir la fiche dédiée).

Il est organisé en trois volets :

- . un conseil en énergie partagé auprès des ESMS qui associe un bilan énergétique sur 2 ans, un diagnostic du bâtiment et des préconisations d'actions d'économie d'énergie et d'eau, 84 établissements accompagnés depuis 2018, dont 31 PH,
- . un appel à candidature (2 millésimes 2019-20 et 2020-21) pour le soutien des démarches globales de développement durable, d'alimentation responsable, et dans le domaine de l'énergie.

L'accessibilité des bâtiments départementaux :

Le Département a adopté l'Agenda d'Accessibilité programmée de ses bâtiments recevant du public en septembre 2016. Il concerne les collèges, CDAS, autres bâtiments administratifs, équipements sportifs, archives, médiathèques ainsi que des « Installations Ouvertes au Public », ce qui représente 103 sites selon le bilan établi en juillet 2016. 9 sites étaient en travaux à cette date, auxquels la problématique d'accessibilité a été intégrée, et parmi lesquels 6 ont été livrés et sont accessibles, et 3 autres sont en cours de réalisation.

Les bâtiments récents dont le permis de construire a été déposé depuis le 1^{er} janvier 2007 sont quant à eux pleinement accessibles : 12 sites ont ainsi été recensés en 2016.

Les **82 sites** restant ont été classés en 3 groupes et répartis selon trois périodes de trois ans, de 2017 à 2025, le patrimoine concerné étant "particulièrement complexe" (plus de 50 bâtiments). Le coût de l'ensemble des actions de mise en accessibilité du périmètre ainsi défini a été estimé à près de 10,5 M€ TTC, hors travaux connexes non chiffrés.

- . priorité 1 : l'accessibilité a été intégrée à toutes les opérations inscrites au plan de travaux 2016-21 : 17 sites, 2,35 M€.
- . priorité 2 : un programme spécifique de mise en accessibilité sur le mandat (jusqu'en 2021) : 44 sites, 5,7 M€.
- . priorité 3 : un programme complémentaire de 2022 à 2025 : 20 sites, 2,4 M€.

Un point sur l'agenda avait été fait à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) en avril 2018.

Bilan au 15/10/2021 :

Bâtiments départementaux recevant du public	102	37 sites accessibles au 15/10/2021 :
Collèges	57	14
CDAS	19	12
Bâtiments de l'administration	9	6
Equipements sportifs	4	2
Médiathèques	1	1
Autres bâtiments	10	2
Aires de repos	2	

Les collèges nouvellement accessibles : Roquebleue, les Gayeulles, Théophile Briant, Gérard de Nerval, Duguay Trouin, Chateaubriand (St Malo), Charcot, Louis Guilloux, Des Fontaines, Thérèse Pierre, Pierre-Olivier Malherbe.

Les CDAS : Bain de Bretagne, Janzé, Saint-Malo, Fougères, Montfort, Saint-Jouan, Combourg, Le Blosne, Redon, Cleunay.

12 chantiers de mise en accessibilité sont prévus pour 2022, 12 sont engagés dans le cadre d'opérations de restructuration à livrer entre 2022 et 2025, et enfin le reste sera programmé pluriannuellement entre 2022 et fin 2025.

L'accessibilité des espaces numériques départementaux

Il s'agit de rendre possible l'accès à l'information numérique quelle que soit la nature du handicap des internautes. L'accessibilité des espaces numériques départementaux est partielle et incomplète ; une réflexion est en cours pour adopter une solution d'ensemble susceptible d'équiper tous les sites départementaux. Le site de la MDPH devrait en être le premier doté.

Gouvernance : Elue délégataire

Concertation : une instance institutionnelle

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), prévu par la loi, le CDCA a été renouvelé en janvier 2020. Il est obligatoirement consulté sur le schéma de l'autonomie, le projet régional de santé, les moyens accordés à la politique de l'autonomie, sur le schéma d'accessibilité des bâtiments du Département.

Dans une dimension plus volontariste, cette instance est aussi consultée sur le rapport d'activité de la conférence des financeurs, de la MDPH et de la CDAPH, les conventions de partenariats, et sur les avis des usager·ères consultés. Le CDCA élabore un rapport d'activité biennal et débat de différents sujets ayant trait à l'autonomie et, le cas échéant, donne des avis et formule des recommandations sur l'ensemble des grands dossiers concernant les politiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le comité d'usagers de la MDPH : actif avant la période de restriction sanitaire, il a été amené à s'exprimer sur le projet de réorganisation du bâtiment des services.

Evaluation partagée : elle concerne certains dispositifs spécialisés (ex les sections annexes des ESAT) et sera incluse dans le nouveau schéma.

Analyse au regard du Développement Durable

Points forts

Démarches partenariales nombreuses, avec les organismes sociaux et les acteurs de terrain.
Démarches d'innovation d'initiative départementale, et de progrès promues par l'Etat.

Perspectives

Renouvellement en cours du schéma de l'Autonomie pour la période 2022-2027

Prise en compte des finalités du développement durable

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarités entre territoires et entre générations	Transition vers une économie circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Vigilance pour les transports adaptés, accompagnement des ets sur la maîtrise de l'énergie		Aides individuelles, accompagnement à la recherche d'autonomie	Finalité de la politique	Accompagnement des établissements

Prise en compte des déterminants du développement durable

Organisation du pilotage	Participation de la population et des acteurs	Transversalité de la démarche	Évaluation	Amélioration continue
<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Institutionnelle	7 politiques		

Agenda 2030 :

Handicap, développement durable et développement humain sont étroitement liés dans l'Agenda2030. La problématique du handicap est notamment prise en compte dans quatre domaines : l'éducation, la lutte contre les inégalités, l'accès au travail et l'aménagement urbain.

Objectifs de développement durable intégrant la problématique du handicap
ODD 1 : Pas de pauvreté 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous,...
ODD 4 : Éducation de qualité 4.5 D'ici à 2030, ...assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, ..., à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. 4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées ... ou adapter les établissements existants ...
ODD 8 : Travail décent et croissance économique 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

ODD10 : Inégalités réduites

D'ici à 2030

10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, ...

ODD 11 : Villes et communautés durables

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes ... des personnes handicapées.

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier ... des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale.

Sur les 169 cibles des 17 ODD, sept font directement référence aux personnes en situation de handicap.

Analyse au regard des ODD

(à partir de la liste des ODD & n° titre abrégé) :

- impact positif : la politique contribue directement (concrètement) et significativement à l'objectif
- impact neutre : sans effet direct ou très atténué
- vigilance : un impact négatif est possible, et nécessite d'être évité, réduit ou compensé

	Impact positif	Neutre	Vigilance
1. Pas de pauvreté	+++		
2. Faim zéro		Impact non spécifique	
3. Bonne santé et bien être	+		
4. Education de qualité	++ soutien des unités d'enseignement externalisées		
5. Egalité des sexes		Impact non spécifique	
6. Eau propre et assainissement		Impact non spécifique	
7. Énergie propre et d'un coût acceptable	+ accompagnement des établissements		
8. Travail décent et croissance économique	+ commande publique		
9. Industrie innovation et infrastructure		Impact non spécifique	
10. Inégalités réduites	+++ aides à la personne et accompagnement		
11. Villes et communautés durables	++ accessibilité des bâtiments et du site internet		
12. Consommation et production responsables	+ offre d'accompagnement des établissements à la maîtrise du gaspillage alimentaire		
13. Lutte contre le changement climatique	+ offre d'accompagnement des établissements à la maîtrise de l'énergie		
14. Vie aquatique		Impact non spécifique	
15. Vie terrestre		Impact non spécifique	
16. Paix, justice et institutions efficaces		Impact non spécifique	
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs	+++		

Indicateurs

Objectifs	Résultats 2020
Nombre de demandes traitées par la MDPH	Environ 67 000 en 2019
Taux d'emploi d'agents en situation de handicap dans la collectivité	7,28% en 2019
Nombre de bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap	12 en 2017 sur 103 sites, 37 en 2021
Nombre de classes adaptées en collèges publics	24 en 2018
Nombre de logements en habitat regroupé ou inclusif	162 fin 2021

POLITIQUES DE RESILIENCE ET DISPOSITIFS DE RELANCE POST COVID



Élu référent : Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental

Service référent : pôle Dynamiques Territoriales, direction de l'Équilibre des Territoires.

Contributeurs : tous les pôles, agences, directions de l'éducation, des ressources humaines, des moyens généraux, commande publique.

Emplois salariés breilliens au 1^{er} trimestre 2020 : une chute de **-10 700** emplois.

Secteurs les plus impactés
Culture, Commerce, Sport

Inégalités sociales

Les pertes d'emploi ont touché les plus jeunes : 9% des 15-24 ans ont perdu leur emploi pendant le confinement ; 2% des 40-65 ans ;

les moins qualifiés : 54% des ouvriers et 36% des employés ont connu du chômage partiel, 81% des cadres ont travaillé à domicile ;

les plus précaires : effondrement de l'intérim en Bretagne, - 36,0 % par rapport à fin décembre 2019.

(données nationales et régionales INSEE)

Augmentation des allocataires du RSA en Ille-et-Vilaine :

19 532 au 30/09/2021 (maximum jamais constaté), en augmentation de 15,8% par rapport au 30/09/2020 (quasi identique à Déc 2016 et 2017)

Des politiques remarquables par leur ampleur et leur diversité :

- . 28 M€ de dépenses exceptionnelles en 2020,
 - . 23 M€ d'engagements nouveaux en 2021
- qui s'appuient sur le renforcement de mesures existantes, et la création de nouveaux dispositifs.

Un ensemble de mesures déployées et mises en oeuvre progressivement :

1) Les premières mesures d'urgence dès mars 2020 :

. Le Département a pris part à la mobilisation sanitaire en contribuant à l'approvisionnement des Epci et des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées (PAPH) en masques et gels hydro-alcooliques (avril, mai et juillet 2020, et février 2021), et mis en oeuvre les dispositions nécessaires à la continuité de ses services de première nécessité, notamment l'action sociale.

. En créant dès mars 2020 le fonds d'aide aux partenaires et aux associations (FAPA), il a mis en place un soutien financier exceptionnel des associations les plus vulnérables et menacées dans leur pérennité par les restrictions sanitaires, assuré le paiement anticipé des subventions 2020 à ces partenaires.

. Il a pris part au fonds Covid Résistance Bretagne piloté par la Région, pour le soutien d'urgence des très petites entreprises et des associations, par l'attribution d'avances remboursables. L'accès à ce fonds a été élargi fin 2020. Au 31 août 2021, 238 dossiers avaient reçu un financement global de 2,98 M€ en Ille-et-Vilaine.

. Le Département a reconnu le rôle prépondérant des professionnels médicosociaux relevant seulement de sa compétence (établissements et services à destination des personnes en situation de handicap notamment) et des accueillants familiaux, en leur versant une prime exceptionnelle de 1 000 €.

Lutter contre la pauvreté : il a fait face à l'augmentation des besoins des personnes sans ressources, en prenant en charge le surcroît des dépenses du dispositif RSA en 2020 : +15,3 M€ (du BP au CA2020).

Renforcer la cohésion sociale en aidant l'insertion sociale des jeunes,

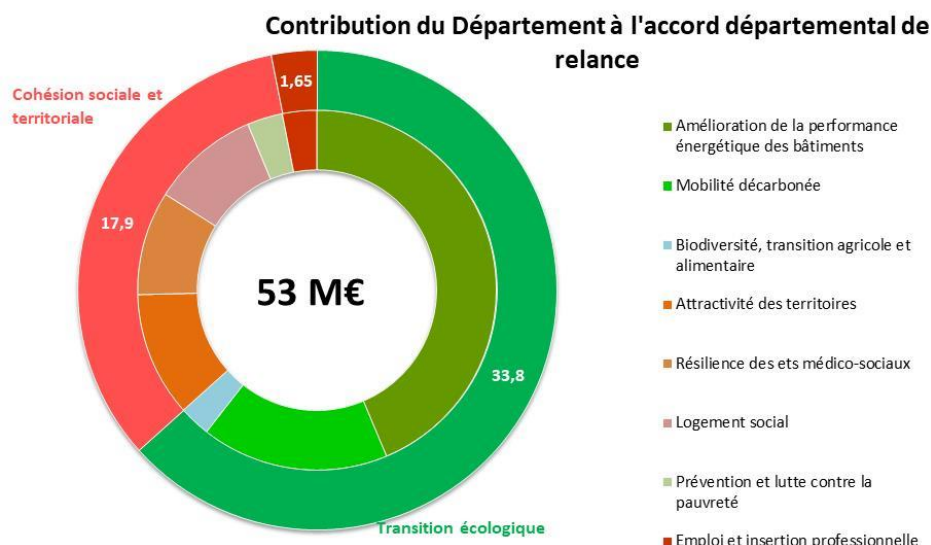
. en apportant une aide exceptionnelle à certains collèves pour leur permettre de faire face à leurs obligations sanitaires,

. en soutenant à titre exceptionnel le fonctionnement de certaines écoles de musique qui rencontraient des difficultés notamment du fait de remboursement de cours suspendus pendant le confinement, ou de l'arrêt de leurs activités,

. en créant une aide aux vacances pour tous les collégiens boursiers : une aide de 100 € pour **11 145 élèves** boursiers sous forme de chèques vacances, soit 1,2 M€ environ,

. en soutenant l'offre des associations culturelles, sportives et environnementales sur l'ensemble du territoire, par le financement des projets d'interventions (appel à projet doté de 0,4 M€) dans les accueils collectifs de mineurs (dispositif reconduit en 2021). (Offre d'activité d'été pour la jeunesse)

En 2021, en coordination avec les services de l'Etat, le Département poursuit sa relance d'un développement durable du territoire, en agissant sur son fonctionnement et en mobilisant ses compétences pour soutenir la vie sociale et l'activité économique.



2) Mesures de transition écologique

2.1) favorisant les économies d'énergie dans le secteur du bâtiment :

. en relevant le niveau de soutien du dispositif de réhabilitation thermique des logements sociaux par les bailleurs sociaux (AAP doté de 1 M€ en 2020), par ailleurs renforcé dans ses exigences environnementales. . L'enveloppe de cet AAP a été augmentée de +800 000k€ pour 2021-2022.

. en augmentant les crédits dédiés à la rénovation thermique du patrimoine départemental grâce au plan de relance, pour un effet dès 2022-23 : en bilan, une vingtaine d'opérations auront été proposées au 22/09 pour un financement de l'Etat, qui concernent notamment 17 collèges (gains énergétiques attendus de 20 à 30%).

2.2) via l'agriculture et l'alimentation durable, par une bonification des aides existantes pour les projets de diversification et d'adaptation aux enjeux environnementaux. Une bonification des dispositifs existant (enveloppe de 1,5M€) y est spécifiquement consacrée pour 2021-2022.

2.3) relançant la production de logements sociaux, par le relèvement (+4 000 € par logement) des aides à la production de logement social, maximisées en centre bourg, pour compenser à la fois le recul de la programmation des organismes sociaux dû aux effets de la loi ELAN, et l'impact des mesures sanitaires qui ont entraîné un arrêt des chantiers.

2.4) soutenant l'émergence de projets de transitions sur le territoire, par :

. l'augmentation de 50 % de l'enveloppe de l'appel à dossiers pour l'amélioration de l'accès aux services essentiels dans le cadre du SDAASP : +1 M€.

. la possibilité nouvelle d'un 2° dossier FST pour les communes éligibles : +1 M€.

. la création du « fonds de soutien pour les projets locaux » (FSPL), dispositif exceptionnel de 4 M€ lancé au printemps 2021 pour le financement de projets portés par les communes de moins de 10 000 habitants, les intercommunalités et les associations. Les projets financés devront contribuer à améliorer la résilience sociale et environnementale du territoire : par la modernisation et la performance énergétique des bâtiments ou le développement des mobilités bas carbone, la rénovation thermique des bâtiments accueillant des structures exerçant des activités d'utilité sociale, de l'alimentation responsable, ou de la préservation du foncier naturel. (30 dossiers étaient déposés au 31/08, au ¼ sur le volet bâtiments).

2.5) Le Département dépose sa candidature à différents appels à projet du plan France Relance :

. Mobilité décarbonée : 3 liaisons cyclables structurantes (La Mézière <--> La Chapelle des Fougeretz), (St Sauveur des Landes <--> Romagné), (Chateaugiron <--> Domloup), pour environ 20 km de continuité cyclable.

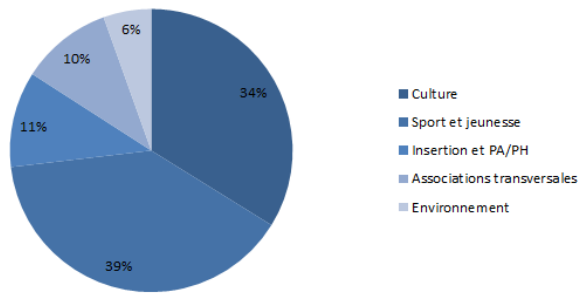
. Bâtiments (cf. ci-dessus)

. Numérique : modernisation de la relation à l'utilisateur et transformation numérique du service public, 2 dossiers acceptés.

3) Mesures de renforcement de la cohésion sociale :

3.1) poursuite du soutien des associations dans le cadre du FAPA2021,

FAPA : 2 144 416 € au 27/09/2021



201 associations ont été aidées au 27 septembre 2021

3.2) consolidation de la contractualisation avec l'Etat au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la protection de l'enfance : poursuite des actions engagées dans le cadre de la convention, vigilance sur les demandes des associations partenaires pour renforcer leurs moyens d'action.

3.3) Le Département apporte un soutien exceptionnel aux établissements d'accueil des personnes âgées, pour aider à financer des projets de petits investissements ayant émergé lors de la crise sanitaire, afin de lutter contre l'isolement, de préserver des temps familiaux et affectifs, d'offrir un meilleur confort et de favoriser la convivialité pour les résidents et leur famille :

- . projets d'adaptation ou de rénovation des espaces collectifs, projets de lutte contre l'isolement,
- . équipements permettant de lutter contre l'isolement : achats numériques, installation d'un réseau informatique, etc.

En 2020, 76 projets ont été soutenus pour un montant d'environ 979 000 €.

La Conférence des financeurs a souhaité s'associer à cette démarche, et mobiliser son concours à titre exceptionnel et dérogatoire, pour financer l'achat d'équipements numériques de communication (tablettes notamment, attribution d'un montant de 194 638 €).

Une enveloppe plus importante est prévue en 2021, en complément des investissements de l'Etat découlant du SEGUR de la santé.

3.4) Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : en finançant le recrutement d'étudiants à temps partiel à partir de mars 2021 dans les établissements d'accueil de personnes âgées (105 jeunes dans 69 établissements), et en accueillant plus de jeunes (80) au sein des services départementaux en stage ou en apprentissage,

3.5) Soutien des structures d'insertion par l'activité économique pour qu'elles se modernisent, par un appel à projet spécifique au 1^{er} semestre 2021 (enveloppe 0,34 M€), pour :

- aider à la relance de l'activité par l'adaptation des locaux et des espaces de travail,
- accompagner et favoriser l'appropriation des « outils numériques,
- accompagner les évolutions du travail en distanciel et le développement commercial.

17 entreprises d'insertion ont été retenues ; les lauréats ont été invités à signaler les caractéristiques environnementales de leurs projets, et orientés vers des solutions plus écologiques.

Caractéristiques du plan départemental

L'importance des partenariats

. pour mémoire dans le cadre du fonds Covid Résistance Bretagne avec la région Bretagne, les 4 Départements, les 60 EPCI et l'Association des Iles du Ponant (AIP), en partenariat avec la Banque des Territoires,

. avec l'Etat : dans le cadre de la territorialisation du plan de relance, par un engagement réciproque de soutien cohérent des politiques de chaque partie dans le champ de la transition écologique et de la cohésion sociale et territoriale, et une mobilisation conjointe au bénéfice des communes et des epci. L'accord conclu en avril 2021 fait l'objet d'un pilotage et d'un suivi dans la durée.

. avec les associations de solidarité : une charte de coopération a été approuvée,

. avec les epci dans les Contrats de relance et de transition écologique (nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités), signés par le Département,

. avec le SDIS35, pour contribuer à la lutte contre la pandémie de la Covid 19 dans le cadre de la campagne nationale de vaccination, en mettant à disposition des personnels départementaux volontaires pour contribuer au fonctionnement du centre de grande capacité dans les locaux du Stade Robert Poirier.

La progression de l'éco-conditionnalité pour des actions plus économes en ressources et favorables à la cohésion sociale

. Le FSPL, nouveau dispositif dédié aux projets territoriaux, sélectionne les projets dédiés aux transitions écologique et sociale (notamment en limitant l'aide au financement de l'amélioration du patrimoine bâti existant). Il intègre des critères de bonification des taux de subvention, si les projets :

- poursuivent conjointement l'utilité sociale et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments,
- intègrent des clauses sociales dans les marchés,
- évitent l'extension urbaine, réduisent les surfaces imperméabilisées, le recours à des matériaux bio-sourcés, les mesures en faveur de la faune sauvage,
- etc.

. Les aides à la rénovation thermique du logement social sont majorées au-delà d'un seuil d'économies de charges de 30%.

Gouvernance : Une même commission est chargée d'examiner les dossiers et de proposer les décisions à la commission permanente pour le Fonds d'Appui aux Partenaires et Associations d'Ille-et-Vilaine, ainsi que le fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale.

Transversalité : un comité technique rassemblant des représentants des agences et d'une dizaine de directions a été chargé de construire la maquette des dispositifs mis en place à l'occasion du plan de relance (demandes d'aides, processus), de suivre et de préparer les décisions des commissions.

Analyse au regard du Développement Durable

Prise en compte des finalités du développement durable

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Épanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarités entre territoires et entre générations	Transition vers une économie circulaire
☒☒☐	☒☒☐	☒☒☒	☒☒☒	☐☐☐
Intégrée aux dispositions agissant sur les secteurs des bâtiments et des transports	Un axe fort du FSPL	Lutte contre la pauvreté intégrée au plan de relance	Un axe essentiel du plan de relance	Vigilance à développer

Prise en compte des déterminants du développement durable

Organisation du pilotage	Participation de la population et des acteurs	Transversalité de la démarche	Évaluation	Amélioration continue
☒☒☒	☐☐☐	☒☒☒	☒☐☐	☐☐☐
	Non prioritaire s'agissant d'un plan d'urgence	Cotech diversifié	Obligatoire dans les dispositifs contractualisés avec l'Etat (CALPAE)	

Agenda 2030 : objectifs de développement durable thématiques

Objectifs et cibles (sous-objectifs)

Odd1 Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

D'ici à 2030 - Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

Odd 8 : Travail décent et croissance économique

D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Odd 17 : Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le partenariat mondial pour le développement durable
Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Analyse au regard des 17 ODD

(à partir de la liste des ODD & n° titre abrégé) :

- impact positif : la politique contribue directement (concrètement) et significativement à l'objectif
- impact neutre : sans effet direct ou très atténué
- vigilance : un impact négatif est possible, et nécessite d'être évité, réduit ou compensé

	Impact positif	Neutre	Vigilance
1. Pas de pauvreté	+++ :		
2. Faim zéro		0	
3. Bonne santé et bien être	+++ : dispositifs de prévention sanitaire		
4. Education de qualité			
5. Egalité des sexes		0	
6. Eau propre et assainissement		0	
7. Énergie propre et d'un coût acceptable		0	
8. Travail décent et croissance économique	+++ : FAPA		
9. Industrie innovation et infrastructure	++ : volet mobilités douces du FSPL		
10. Inégalités réduites	+++		
11. Villes et communautés durables	++ : FSPL		
12. Consommation et production responsables			
13. Lutte contre le changement climatique	++ : volet rénovation énergétique FSPL, Habitat		
14. Vie aquatique		0	
15. Vie terrestre	+ : volet biodiversité du FSPL		
16. Paix, justice et institutions efficaces		0	
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs	+++ : Etat, Région, autres départements, 60 epci, Banque des territoires, SDIS		

Indicateurs

	Résultats
Nb d'associations aidées par le FAPA	201
Emploi étudiants en Ehpad	105